

**« Vert » une nouvelle réforme de la politique énergétique :
équité, santé, pérennité et fierté**

**Mémoire du CNEDD et du CNJ du Parti Québécois
sur la sécurité énergétique du Québec
Présenté à la Commission parlementaire de l'économie et du travail
Janvier 2005**

Ce mémoire a été préparé par les membres du comité national en environnement et en développement durable (CNEDD) du Parti Québécois en collaboration avec les membres du comité national des jeunes (CNJ) du Parti Québécois.

Rédacteurs et coordinateurs des membres : Christian Ouellet pour le CNEDD et Guillaume Rousseau pour le CNJ.

Nous tenons à souligner que pour les questions relatives à l'énergie, nous sommes, en général, solidaires avec la majeure partie des prises de position des groupes environnementaux du Québec.

« VERT » UNE NOUVELLE RÉFORME DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE : ÉQUITÉ, SANTÉ, PÉRENNITÉ ET FIERTÉ

**Mémoire du comité national sur l'environnement
et le développement durable (CNEDD)
et du comité national des jeunes (CNJ) du Parti Québécois
présenté à la Commission parlementaire de l'économie et du travail
Janvier 2005**



**CET - 134 R
C.G. - SECTEUR
ÉNERGÉTIQUE**

RÉSUMÉ

Pour atteindre la « sécurité énergétique », le Québec devra réformer en profondeur le secteur de l'énergie par le développement durable et la mise en place d'un véritable plan vert énergétique et d'un plan pour les jeunes.

La réforme proposée ici doit tirer son fondement dans l'extraordinaire héritage de Jean Lesage et de René Lévesque, qui ont jeté les bases d'une électricité conviviale. L'accès de l'électricité à tous, partout au Québec, au même tarif, a permis une grande équité et le développement de tout le territoire. Les grands principes des fondateurs ne sont pas à remettre en question. Bien au contraire, le développement durable, si sincèrement et loyalement appliqué à l'énergie, se fera dans la continuité de la pensée des fondateurs. Nous devons revenir aux missions originales d'Hydro-Québec et à l'énergie nationalisée.

Nul n'est besoin d'attendre une loi en 2007 pour agir en matière de développement durable. Légalement, tout est en place pour agir.

La première chose à faire pour assurer cette sécurité consiste donc à mettre fin à notre déficit énergétique afin de ne plus avoir besoin de recourir aux importations d'électricité. Pour ce faire, il faut contrôler notre demande, accroître les mesures d'efficacité énergétique et accroître la production au moyen d'énergies vertes.

La sécurité énergétique pour nous et les futures générations du Québec nous dicte de :

- Contrôler notre demande;
- Accroître les mesures d'efficacité énergétique;
- Accroître la production pour rencontrer une demande réduite par les énergies vertes.

Nous recommandons que les priorités dans la réforme de la politique énergétique soient, dans l'ordre :

- Que le véritable développement durable soit le principe inspirant la réforme, l'élaboration et l'interprétation de la politique énergétique;
- La diminution de la surconsommation avec une campagne de sensibilisation par l'État;
- L'efficacité énergétique à long terme, ce qui suppose notamment que les objectifs en la matière soient considérablement augmentés, que l'Agence de l'efficacité énergétique soit la responsable du dossier et que l'État mette en place une politique globale comprenant une combinaison d'incitatifs financiers, de marketing, d'information et de services déployés sur plusieurs années;
- Le développement des énergies vertes alternatives grâce, d'une part, à la mise sur pied d'un vaste programme de recherche-développement sous la direction de l'Agence de l'efficacité énergétique pour les énergies alternatives et, d'autre part, à la promotion de l'autoproduction d'énergie verte;
- La diminution réelle des émissions de gaz à effet de serre au Québec;
- La réduction et le contrôle, par tous les moyens possibles, de l'énergie consommée dans le secteur du transport;
- Le développement, lorsque nécessaire, après les autres énergies vertes alternatives, des grands barrages hydrauliques pour lesquels des ententes existent avec les premières nations (Paix des braves);
- Le décret d'un moratoire permanent sur les projets de production d'électricité par le thermique, incluant le nucléaire, exception faite de la biomasse;
- L'augmentation sur une longue période du prix de l'électricité afin de rendre rentables les énergies vertes alternatives. Une réforme de fond en tarification doit permettre de jouir du bloc patrimonial d'électricité de 165 TWh au même tarif qu'actuellement, puis d'augmenter progressivement le coût de la consommation de luxe. De plus, des programmes d'aide en matière d'efficacité énergétique devraient inciter les consommatrices et les consommateurs à faire des économies d'énergie pouvant régulariser leurs besoins de base.

De plus, nous devons abolir la loi 116, qui n'a plus sa raison d'être et redonner à la Régie de l'énergie les responsabilités comme l'approbation de grille tarifaire.

Il faut mettre en place les énergies vertes :

- Éolien : au rythme de 1000 MW par année;
- Géothermie : pour toutes les maisons neuves et mise en place d'un programme incitatif à long terme du parc total existant de bâtiments;
- Solaire passif : pour tout nouveau bâtiment. Le code du bâtiment de 1981 devra être revu;
- Photovoltaïque : programme de recherche à mettre sur pied en partenariat avec l'entreprise privée et le gouvernement pour réduire les coûts de production;
- Biogaz : grâce aux lieux d'enfouissement sanitaires (LES) existants et aux déjections bovines. De plus, nous devons encourager le compostage universel afin de réduire les lieux d'enfouissement sanitaires.

La tarification doit être l'objet d'un large débat public afin de changer les façons de faire lorsqu'il est temps de la déterminer. Le CNEDD et le CNJ proposent que toute augmentation soit progressive et modulée sur plusieurs années grâce à une planification à long terme. Nous proposons, par exemple, de conserver un bloc patrimonial de 165TWh au même tarif qu'actuellement pour les besoins de base de chaque Québécoise et Québécois et de hausser substantiellement les tarifs pour la consommation de luxe.

Enfin, l'électricité doit être totalement utilisée pour produire des biens et des services, ici, par les PME (au même tarif que les grosses industries), avant même de penser à exporter cette ressource première à l'extérieur. Dans l'intérêt des Québécoises et des Québécois, l'exportation d'électricité ne doit pas passer avant la stimulation économique au Québec.

Tables des matières

Introduction	1
Avant-propos	1
Objectifs de ce mémoire : stratégies politiques en énergie	3
Recommandations	5
1.0 Les fondements de la politique énergétique	7
1.1 Développement durable	7
1.2 L'application du protocole de Kyoto	13
1.3 La priorité à l'énergie nationalisée	16
1.4 La sécurité énergétique	18
1.5 Les responsabilités du gouvernement québécois Politique énergétique de 1996, ce qu'il faut changer	22
1.6 Conservation de l'énergie (surconsommation)	24
1.7 Efficacité énergétique	26
1.8 Développer les énergies vertes	30
2.0 Les stratégies de la politique énergétique	33
2.1 Les stratégies de la réforme	33
2.2 Politique énergétique de 1996, ce qu'il faut changer	33
2.3 Planification intégrée des ressources	35
2.4 Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives (loi 116)	37
2.5 Exportation et stimulation économique des PME	40
3.0 Les 4 verts de l'énergie	43
3.1 Le transport vert	44
3.2 Le bâtiment vert	45
3.3 Usine verte	45
3.4 Production verte de l'énergie	46

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

4.0	Le rôle du public en recherche	49
4.1	Le rôle de l'État et la sécurité énergétique	49
4.2	Les énergies vertes et l'Agence de l'efficacité énergétique	50
4.3	Hydro-Québec	51
5.0	Tarification de l'électricité et la sécurité énergétique	53
5.1	L'effet du prix payé.....	53
5.2	Prix et tarification.....	54
5.3	Exemple de tarification domestique	56
6.0	La filière gaz	57
6.1	Le développement durable et le gaz au Québec	57
6.2	Cogénération avec la biomasse	58
7.0	Les transports et la sécurité énergétique	61
7.1	Vérification et réduction.....	61
	Conclusion	65

INTRODUCTION

AVANT-PROPOS

Seule une réforme en profondeur et très large peut nous faire prendre le virage du 21^e siècle. Contrairement au gouvernement actuel qui nous semble regarder l'avenir dans son rétroviseur, nous croyons que depuis 1962, il n'a pas existé un moment plus charnière en terme d'énergie que l'année 2005. Nous devons foncer dans le protocole de Kyoto, dans les énergies vertes, dans l'élimination de la surconsommation, dans l'efficacité énergétique à long terme, dans la recherche et dans une tarification équitable. Les Québécoises et les Québécois ont la fierté d'Hydro-Québec, leur électricité nationalisée. Ils auront la même fierté pour une réforme verte de l'énergie

Au Parti Québécois, il y a des comités de réflexion qui formulent des propositions principalement à l'intention des conseils nationaux, mais aussi des documents de discussion ou à l'intention des instances précises. Ce document en est un exemple. Et le comité national en environnement et en développement durable ainsi que le comité national des jeunes sont ce genre de comités élus par les membres, mais n'engageant pas la politique générale du Parti. Ces documents d'orientation deviennent à l'occasion la base d'une politique officielle. Il existe des exemples antérieurs : la politique de l'eau et la politique énergétique de 1996, dont certains enjeux découlent de ce type de processus. Pour l'instant, le cheminement à l'interne de ce qui est proposé ici n'est pas encore en marche. Ce document s'inscrit dans la continuité de la politique du Parti Québécois.

En tant que bénévoles d'allégeance au développement durable, nous profitons de cette commission parlementaire pour dire et faire savoir les préoccupations des gens sensibles à leur milieu de vie et celui des jeunes, car le défi des changements climatiques nous interpelle tous. Ce mémoire parle des véritables enjeux énergétiques qui confrontent le Québec actuellement. Notre propos n'est pas d'orientation partisane, mais se veut une analyse d'orientation basée sur les principes de base comme le développement durable et les stratégies qui doivent en découler.

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

Cependant nous déplorons que le gouvernement actuel ait déjà pris de nombreuses décisions s'écartant de la politique de 1996, sans consulter la population, comme le démontrent les trois hausses successives de tarifs, aller et retour pour le gaz, le tout sans plan à long terme.

OBJECTIFS DE CE MÉMOIRE : STRATÉGIES POLITIQUES EN ÉNERGIE

Le thème de cette commission parlementaire est fort intéressant : la sécurité énergétique au Québec. Certains y auront des agendas cachés; nous n'en avons pas. Notre but est d'être cohérents avec le développement durable et le bien commun dans notre société, cela, à la faveur d'un individualisme ouvert qui cherche à mettre en place de nouvelles manières d'envisager la vie en communauté sans nier les réalités marchandes, sociologiques et religieuses possibles avec une pensée humaniste par rapport à une pensée « développementiste ». Nous pensons que l'avenir est résolument vert. Nous n'oublions pas les paramètres bien définis dans le rapport sur l'énergie de 1996. Nous le prenons pour acquis, nous n'y reviendrons pas.

La sécurité énergétique vue avec l'objectif du développement durable nécessite un nouveau consensus sur notre manière de consommer, d'économiser l'énergie et de produire des énergies alternatives vertes.

Nous en sommes à ce moment de la sécurité énergétique, car nous avons déjà les tétra watts. Mais avons-nous un véritable plan vert énergétique, un plan que les jeunes peuvent faire leur? Et nous sommes particulièrement vulnérables en cas de rupture d'approvisionnement en pétrole.

Enfin, une véritable sécurité énergétique doit voir large. Prenez l'exemple de la Norvège, qui, par sécurité énergétique, oblige toute construction neuve à avoir une cheminée par logement, appartement dans une tour en milieu urbain ou maison à la campagne, et cela dans le but de permettre la pose d'un équipement de chauffage pour survivre en cas de cataclysme ou de rupture de l'approvisionnement en énergie, conditions improbables pourrait-on dire, mais comme on l'a vu avec la crise du verglas de 1998, rien n'est impossible.

La quantité d'énergie à produire et à importer ou exporter ne peut être établie tant et aussi longtemps que nous ne formerons un nouveau consensus sur les stratégies à suivre. Nous

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

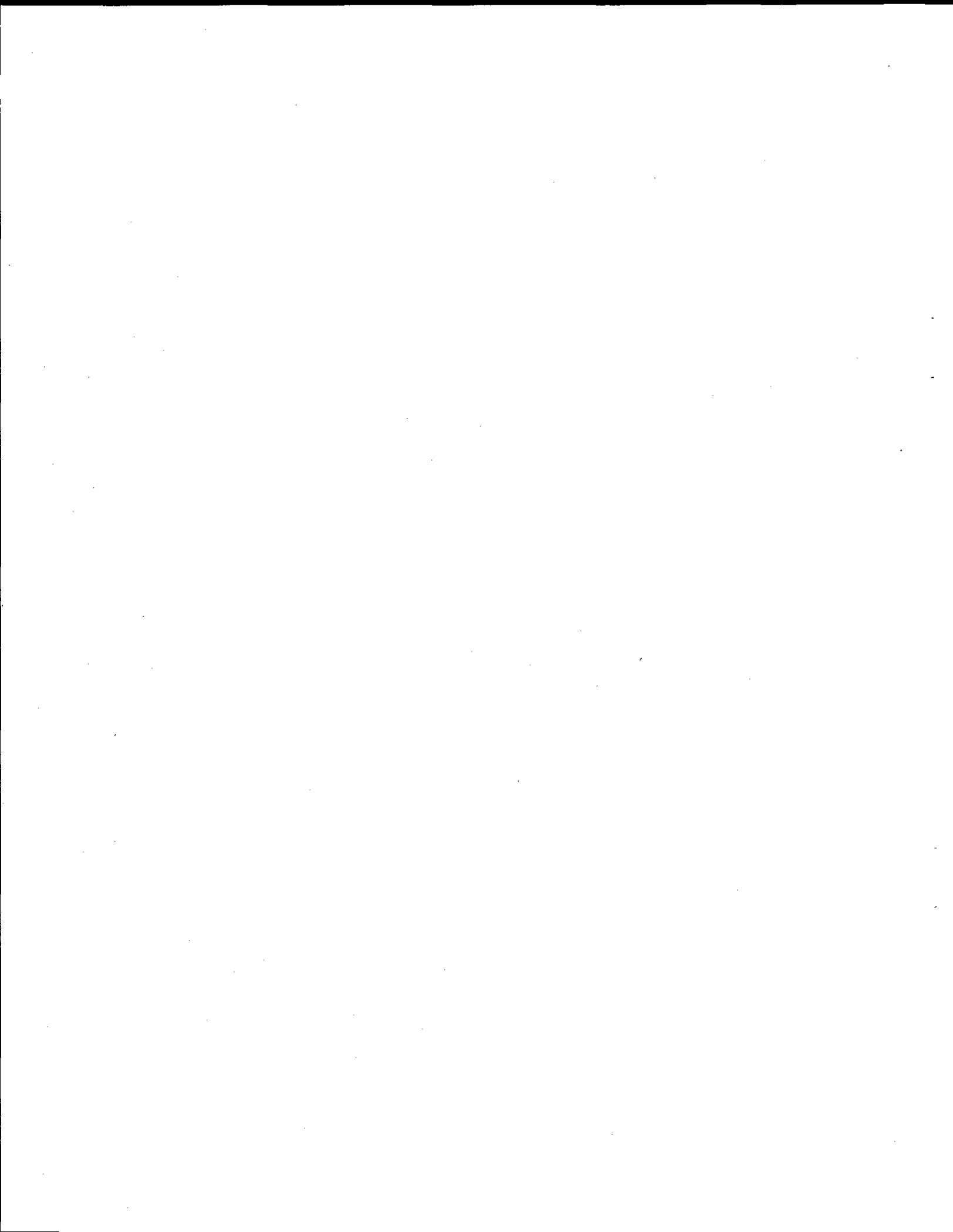
devons prendre le virage vert, la seule voie de l'avenir. Ce consensus sociétal doit être établi avant de parler de quantité de tétra watts ou de litres de pétrole pour satisfaire la demande.

Dans le cadre du présent mémoire, nous exposerons les fondements et les principes que ce consensus sur l'avenir énergétique du Québec pourrait avoir, puis nous illustrerons comment ces principes et fondements pourraient se traduire concrètement. Mais d'abord, nous pensons qu'il convient d'énumérer dès maintenant nos principales recommandations qui, bien sûr, seront précisées par la suite.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que les priorités dans la réforme de la politique énergétique soient, dans l'ordre :

- Que le véritable développement durable soit le principe inspirant la réforme, l'élaboration et l'interprétation de la politique énergétique;
- La diminution de la surconsommation avec une campagne de sensibilisation par l'État;
- L'efficacité énergétique à long terme, ce qui suppose notamment que les objectifs en la matière soient considérablement augmentés, que l'Agence de l'efficacité énergétique soit la responsable du dossier et que l'État mette en place une politique globale comprenant une combinaison d'incitatifs financiers, de marketing, d'information et de services déployés sur plusieurs années;
- Le développement des énergies vertes alternatives grâce, d'une part, à la mise sur pied d'un vaste programme de recherche-développement sous la direction de l'Agence de l'efficacité énergétique pour les énergies alternatives et, d'autre part, à la promotion de l'autoproduction d'énergie verte;
- La diminution réelle des émissions de gaz à effet de serre au Québec;
- La réduction et le contrôle, par tous les moyens possibles, de l'énergie consommée dans le secteur du transport;
- Le développement, lorsque nécessaire, après les autres énergies vertes alternatives, des grands barrages hydrauliques pour lesquels des ententes existent avec les premières nations (Paix des braves);
- Le décret d'un moratoire permanent sur les projets de production d'électricité par le thermique, incluant le nucléaire, exception faite de la biomasse;
- L'augmentation sur une longue période du prix de l'électricité afin de rendre rentables les énergies vertes alternatives. Une réforme de fond en tarification doit permettre de jouir du bloc patrimonial d'électricité de 165 TWh au même tarif qu'actuellement, puis d'augmenter progressivement le coût de la consommation de luxe. De plus, des programmes d'aide en matière d'efficacité énergétique devraient inciter les consommatrices et les consommateurs à faire des économies d'énergie pouvant régulariser leurs besoins de base.



1. LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La réforme proposée ici doit tirer son fondement dans l'extraordinaire héritage de Jean Lesage et de René Lévesque, qui ont jeté les bases d'une électricité conviviale. L'accès de l'électricité à tous, partout au Québec, au même tarif, a permis une grande équité et le développement de tout le territoire. Les grands principes des fondateurs ne sont pas à remettre en question.

Bien au contraire, le développement durable, si sincèrement et loyalement appliqué à l'énergie, se fera dans la continuité de la pensée des fondateurs.

1.1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE*

Le développement durable forme une des idées les plus prometteuses dans la gestion du développement de la justice sociale et de la protection de l'environnement.

Jusqu'à maintenant, ce type de gestion demeure un espoir au Québec. Dans le passé et encore récemment, nous avons eu de beaux textes sur le sujet de la part d'Hydro-Québec, des autres fournisseurs d'énergie et des fonctionnaires. Le gouvernement actuel a même renchéri sa rhétorique. Depuis avril 2003, soyons francs, aucune politique majeure, stratégie ou même état d'esprit sincère et cohérent de solutions ne s'est appuyé sur le développement durable dans quelque décision économique de bien-être ou de justice sociale que ce soit. Nous espérons que le gouvernement aura la volonté politique de vivre la gestion du développement durable, en tout mais aussi en premier lieu, en énergie.

Pour ce faire, les ministres, les députées, les députés, les gestionnaires, tant publics que parapublics, devront se sensibiliser à ce nouveau mode de planification intégrée. Enfin, ils ne pourront agir s'ils ne font pas une large campagne des avantages du développement durable auprès des producteurs de biens et de services de notre société. De même, le

* Ou SOUTENABLE, d'après la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED, 1988).

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

maintien de la croissance démographique et industrielle n'est pas soutenable à long terme, le développement doit devenir efficace et sensible au milieu et à la planète.

Le cri de ralliement du Club de Rome apportait un message qui pointait du doigt une faille majeure dans les politiques, les décisions et le mode de vie qui s'est installé à partir de l'après-guerre. Depuis ses premières formulations en 1972, le concept de développement durable, qui est à la fois un domaine de recherche et un principe d'action, a été utilisé à toutes les sauces, au point de parfois faire l'objet de récupération politique. Puis la commission Brundtland, dans son fameux rapport, a lancé l'idée de la gestion avec le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Notons qu'il est malheureux qu'en français, l'on ait retenu le mot durable pour « sustainable » pour s'éloigner d'un anglicisme, car le mot soutenable ou équitable aurait été plus difficile à trahir.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'avenir énergétique du Québec, il convient de préciser cette définition. À cette fin, nous suggérons que le développement durable en matière d'énergie exige l'élaboration d'une stratégie globale permettant à la fois de satisfaire les besoins de base de la population actuelle et d'aligner le développement économique uniquement sur le développement équitable, tout en préservant les ressources et l'environnement qui permettront de répondre aux besoins futurs et à la qualité de vie des générations à venir. Avant de tirer des conclusions concrètes de cette définition, il est nécessaire d'observer qu'actuellement, il y a un glissement de l'idée du développement durable autant chez nos ministres et députés responsables de l'environnement, que chez certains militants et militantes écologistes. Ensemble, ils voient le développement durable comme un mandat de **super** protection de l'environnement, le vidant de sa partie de justice et d'équité sociale, ainsi que d'un développement économique conditionnel.

La CMED (Commission mondiale sur l'environnement et le développement) résume ainsi sa position sur le développement durable : responsabilité, continuité, intégration. Pour installer la gestion du développement durable, il faut avoir le parti pris pour une position optimiste quant à l'avenir, tout en reconnaissant que l'on ne peut plus se permettre de

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

promettre le paradis : le développement n'est pas sans effets graves sur l'environnement. Il faut mettre à contribution toutes les ressources scientifiques et techniques institutionnelles et culturelles pour affronter le **défi** du développement durable.

Première observation : comme le concept de développement durable réfère à la notion de besoins vitaux, une attention particulière doit être accordée à ces besoins. Cela dit, nous comprenons « besoin » d'abord au sens de « ce qui est nécessaire ». Dès lors, et dans la lignée du Sommet de la Terre de Rio en 1992, nous croyons que ce sont les besoins vitaux qui doivent être priorisés. En effet, toute approche axée sur les besoins ne saurait mettre sur un pied d'égalité la nécessité de se chauffer convenablement en hiver et le luxe d'avoir une piscine chauffée en été. Voilà pourquoi nous condamnerions toutes hausses de tarifs d'électricité qui seraient effectuées sans être modulées, de manière à ne pas affecter les plus démunis. Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin.

Deuxième observation : il va de soi que la non-compromission de notre capacité de satisfaire les besoins futurs et la protection de l'environnement vont de pair avec une vision écologiste. En conséquence, il faut absolument penser à des solutions de rechange à la filière thermique, car cette dernière suppose des émissions atmosphériques polluantes et l'utilisation de ressources épuisables, deux conséquences qui vont à l'encontre du développement durable. Voilà pourquoi, au cours de ce mémoire, nous insisterons beaucoup sur l'importance de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ceci dit, annonçons tout de suite nos couleurs : nous avons la ferme conviction que la priorité numéro un en matière d'énergie doit être la réduction de la surconsommation afin de conserver les ressources, puis l'efficacité énergétique et le développement d'énergies dites propres doivent faire partie d'un véritable coup de barre de la part du gouvernement. Sur ce point aussi, nous préciserons notre pensée dans une autre partie.

Ce sur quoi il importe d'élaborer dès maintenant, puisqu'il s'agit là d'un enjeu soulevé spécifiquement par le développement durable, c'est la question des générations futures. En fait, c'est là tout le génie et le défi de ce paradigme de gestion. Alors que le gouvernement a trop souvent tendance à ne pas regarder plus loin que la prochaine échéance électorale ou le prochain budget, le développement durable devrait le forcer à penser aux conséquences à

très long terme de ses politiques. Mais comment procéder à un tel exercice? Bien qu'il existe sans doute plusieurs manières d'y arriver, nous pensons qu'il faut aller plus loin que ne le font Hydro-Québec ou les grandes pétrolières et gazières avec leurs projections à moyen terme. La technique dite de prospective est plus prometteuse. Rappelons que la prospective est « la science portant sur l'évolution future de la société, et visant, par l'étude des diverses causalités en jeu, à favoriser la prise en compte de l'avenir dans les décisions du présent » (*Le Petit Larousse illustré*, 2005). Précisons qu'il ne s'agit pas de prédire un futur inéluctable et d'imposer des choix politiques en prétendant qu'il n'y a pas de solution de rechange. Au contraire, nous pensons que la prospective doit servir à présenter des futurs possibles au grand public afin de favoriser le débat.

Plus précisément, la prospective dans le domaine de l'énergie peut se faire en élaborant des scénarios décrivant l'évolution possible de l'offre et de la demande à l'aide de données économiques, démographiques et géographiques connues. Sur le plan de la demande, l'exercice pourrait consister à étudier l'évolution possible de celle-ci avec ou sans un programme d'efficacité énergétique ambitieux. En ce qui concerne l'offre, il serait souhaitable d'estimer ses évolutions possibles, par exemple en prenant en compte, dans un premier scénario, seulement les projets déjà en chantier et, dans un deuxième, les projets déjà en chantier et ceux qui sont en attente d'approbation. Un troisième scénario pourrait aller plus loin, en incluant dans le calcul l'impact de grands barrages et de vastes parcs éoliens sérieusement envisagés. Comme le dit si bien Bernard Laponche : « La prospective de l'offre accompagnant celle de la demande permet de comparer différentes combinaisons de mise en œuvre d'actions sur la demande d'énergie... et d'actions sur l'offre d'énergie... » (*Énergie et développement durable : l'avenir est ouvert*, http://www.temps-reels.net/rubrique.php3?id_rubrique=199). Évidemment, ces comparaisons devront insister autant sur l'aspect économique que sur les conséquences environnementales des choix possibles, et ce, afin de donner aux citoyennes, aux citoyens et aux décideurs une vue d'ensemble. Sinon, il sera encore trop facile de faire miroiter les milliards de dollars que pourrait nous rapporter l'exportation massive d'électricité, sans mentionner l'impact que cela aura sur la biodiversité et sur la qualité de vie des générations à venir. Tout atteinte au patrimoine du milieu de vie, pour une poignée de dollars, est une perte sèche pour le Québec.

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

Le nombre de scénarios que l'on peut imaginer est infini, mais les écoles de pensée sont peu nombreuses. Il y a ceux pour qui l'abondance énergétique assurera la rentrée de devises étrangères et la prospérité pour certains, et ceux qui proposent le concept de l'économie et du développement durable par l'efficacité énergétique, par la conservation des ressources et par les énergies non polluantes. Les premiers comptent sur l'augmentation de l'offre et les seconds sur le contrôle de la demande. On ne peut pas miser sur les deux à la fois. Dans l'optique du développement durable, la maîtrise de la demande doit être la priorité. Nous espérons donc voir le gouvernement emprunter cette voie, tout en demeurant sceptiques sur la volonté réelle d'engagement du gouvernement au paradigme de développement durable. Si l'annonce de la hausse des objectifs en matière d'efficacité énergétique est encourageante, quoique insuffisante, les propos tenus par le premier ministre à propos de l'exportation massive d'électricité sont plutôt inquiétants, car l'exportation pour des raisons économiques uniquement n'est pas prioritaire dans un plan de développement durable.

Bref, il est temps que le gouvernement cesse de tergiverser en envoyant des signaux contradictoires et mette en place une politique cohérente de développement durable dans la gestion intégrée des ressources. Cela suppose, entre autres, un souci pour les besoins des plus démunis, une priorité à la conservation des ressources et à l'efficacité énergétique : faire une évaluation prospective préalable avec le paradigme du développement durable à la prise de toute décision importante afin de réellement tenir compte des intérêts des générations futures.

Louis Guay, dans « Le développement durable en contexte historique et cognitif » 2004, rappelle qu'il est plus facile de s'entendre sur les principes de base du développement durable qui reposent sur la volonté et le défi d'unir ce qui a longtemps été séparé : économie, société et environnement, que sur la mise en œuvre. Souvent, c'est là où le bât blesse : comment s'assurer l'intégrité écologique? Comment promouvoir l'efficacité économique? Comment atteindre l'équité sociale?

Louis Guay parle du besoin de faire preuve d'imagination et d'innovation. Nous pourrions rajouter que le gouvernement devrait s'adjoindre des conseillères et des conseillers capables d'élaborer des politiques intégrées. De plus, une véritable politique du

développement durable appliquée en plus de tous ses bienfaits, permettrait de réduire les gaz à effet de serre émis par le Québec. Chacun, et cela inclut chaque État, doit faire le maximum pour attaquer le défi du réchauffement de la terre. Notre sécurité en dépend.

En faisant du développement durable son acte de foi, du moins en décembre 2004, le gouvernement s'engageait à promouvoir des changements d'attitude. Nous craignons que ça ne soit que de la poudre aux yeux.

Donc, le gouvernement est maintenant responsable de « l'écologisation » de ses politiques, de ses programmes, de ses stratégies et de ses activités. Les objectifs et les plans d'action de ce gouvernement vont donc irrémédiablement changer, de la réingénierie et du PPP, aux défis qui consistent à aller au-delà de la rhétorique du développement durable et à le mettre en œuvre de façon systématique.

Quoique le concept de développement durable soit en évolution constante, il est tributaire de la réalisation des objectifs suivants¹ :

- Intégration de l'environnement et de l'économie
- La protection des écosystèmes
- La promotion de l'équité et de la justice sociale
- La prévention de la pollution
- Le respect de la nature
- Le respect des générations futures
- Une approche intégrée pour la planification et la prise de décision grâce au système de l'évaluation environnementale

« La stratégie de développement durable est un processus systématique qui débute en déterminant les activités d'un ministère ou d'un organisme et la façon de les mener, en évaluant des activités par rapport à leurs impacts sur le développement durable. L'on cherche à connaître le point de vue de tous les intervenants sur les priorités de manière à établir un plan d'action. »

¹ Les références sur la législation qui suivent sont tirées de Denis Lemieux et Francine Desroches, « Le cadre juridique du développement durable », 2004.

Le développement durable ne sera possible que lorsque le gouvernement, avec les milieux d'affaires et la société civile, travaillera avec les indicateurs de ce paradigme. Le plan d'action intégré des ressources énergétiques est une situation excellente pour s'y mettre. Le Québec a déjà un comité interministériel sur le développement durable et dans la loi constituant l'Agence de l'efficacité énergétique, il est question de développement durable. La loi sur la préservation des ressources en eau fait état du respect du principe de développement durable. La Loi sur le ministère de l'environnement, établit, à l'article 10, que le ministre de l'Environnement est chargé d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement.

Quant à la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, elle prévoit la possibilité que le ministre applique l'aménagement durable. Finalement la Loi sur la Régie de l'énergie dispose, à l'article 5, d'une disposition dont nous reparlerons ultérieurement.

En fait, le gouvernement dispose déjà d'un cadre de droit administratif pour agir. Nul n'est besoin d'attendre la loi cadre promise pour 2007. Il y a en place tout ce qu'il faut pour appliquer le développement durable sans restriction.

La Cour suprême du Canada a même conclu que **le principe de précaution**, tel que défini au paragraphe 7 de la « Déclaration ministérielle de Bergen sur le développement durable » (1990), constitue un principe d'interprétation des lois et règlements, tant fédéraux que provinciaux.

1.2 L'APPLICATION DU PROTOCOLE DE KYOTO

Lorsqu'on parle du protocole de Kyoto, il est bon de souligner dans quel contexte il s'inscrit, avant d'aborder ses aspects plus techniques. Effectivement, pour bien saisir l'importance de ce protocole, il convient de rappeler que sans lui ou, autrement dit, si nous continuons de prolonger les tendances des dernières décennies en matière d'émission de gaz à effet de serre (ci-après appelés GES), la température moyenne de la planète risque de

monter de quelques degrés en un siècle. Considérant que la dernière hausse de température comparable aurait eu lieu sur une période de 10 000 ans et a eu pour effet de mettre fin à l'âge glaciaire, il y a de quoi s'inquiéter.

Heureusement, le protocole de Kyoto a été signé et ratifié par suffisamment de pays pour entrer en vigueur. En vertu de ce protocole, les pays signataires s'engagent à réduire en 2010 le niveau de leurs émissions de GES de 5,2 % en moyenne par rapport à celui de 1990. Plus spécifiquement, le Canada s'est donné comme objectif de réduire ses émissions de GES de 6 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici la période 2008-2012. Évidemment, cet objectif est louable et nous sommes heureux de voir que le fédéral a signé et ratifié le protocole de Kyoto. Par contre, comment expliquer qu'il ait opté pour une stratégie de réduction des émissions fondée sur les secteurs industriels plutôt que sur l'ensemble des émissions. En effet, une telle approche ne prend pas en considération les choix passés du Québec qui a limité les émissions de ses GES. Quoiqu'il en soit, le Québec doit assumer de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre au diapason des autres nations conscientes de l'urgence d'une action planétaire concertée.

Nous approuvons donc totalement le protocole de Kyoto et nous saluons l'Assemblée nationale qui, dans un geste historique, l'a appuyé unanimement. Une fois la négociation de l'application bilatérale terminée avec Ottawa, la mise en œuvre du protocole de Kyoto « Québec » sera l'affaire du gouvernement du Québec! Nous comptons qu'il le réalisera entièrement. L'accord du projet de cogénération de Bécancour est un mauvais départ avec l'augmentation de 2,5 % des GES du Québec pour ce seul projet. Quelle incohérence avec l'engagement de réduction. Cette commission parlementaire vient à point pour que le gouvernement réitère son engagement de mise en œuvre du protocole de Kyoto sans délai dans ses décisions sur l'énergie. Évidemment, ce plan doit toucher aux domaines connexes aux énergies comme l'aménagement urbain, le transport et l'élevage des animaux.

Dans le cadre du présent mémoire, il importe de préciser les implications que pourrait avoir ce plan sur la politique énergétique du Québec. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, l'élimination de la surconsommation et l'application de l'efficacité énergétique devront être priorisées, car il s'agit là d'un moyen d'assurer notre sécurité énergétique sans augmenter

nos émissions de GES, voire même en les diminuant. Ensuite, il faudra développer les énergies propres et prioriser celles qui engendrent le moins d'émissions de GES. Il faudrait donc préférer les filières géothermie, solaire et éolienne aux autres filières afin d'égaliser les performances des pays qui misent sur le dangereux nucléaire. Toutefois, même si l'énergie nucléaire n'émet pas de GES, elle ne doit pas faire partie d'une filière énergétique au Québec.

Ceci dit, il n'en demeure pas moins que l'hydroélectricité engendre environ trente fois moins de GES que l'électricité produite par un procédé thermique. C'est donc dire à quel point les centrales thermiques ne doivent pas faire partie des stratégies énergétiques du Québec. Dans ce contexte, il tombe sous le sens que la première action est d'adopter un moratoire permanent sur les centrales ou la cogénération thermique, sauf s'il s'agit d'un projet de valorisation de la biomasse. Mais il ne suffira pas de ne pas construire d'autres centrales au gaz pour respecter le protocole de Kyoto. Effectivement, comme ce dernier vise à réduire les émissions de GES et non pas seulement à freiner leur augmentation, il va de soi que nous devons fermer progressivement les centrales thermiques présentement en opération.

Mais par-dessus tout, c'est un débat public sur le sort de ces centrales existantes que nous réclamons. En effet, le débat sur le Suroît a engendré beaucoup de réactions et l'ensemble de la population s'est senti concerné. Nous ne voyons pas pourquoi il en serait autrement concernant, par exemple, la centrale de Tracy qui pollue beaucoup. Nous pensons donc que le gouvernement devrait mettre carte sur table et dire quand il compte présenter un échéancier concernant la fermeture de cette centrale. Il faudrait alors présenter en même temps un plan d'action pour ne pas nuire à l'économie de la région de Sorel. L'opinion évolue rapidement face aux centrales et aux installations de cogénération au gaz. Le gouvernement doit tenir un débat public tant sur la question des centrales au gaz et des centrales au mazout lourd qui ne devraient plus avoir leur place au Québec à l'ère du protocole de Kyoto.

1.3 LA PRIORITÉ À L'ÉNERGIE NATIONALISÉE

Un autre des grands fondements de la politique énergétique québécoise, c'est son caractère national en électricité. Et à l'heure où on nous parle sans cesse de partenariats public-privé, il est bon de rappeler que pour les Québécoises et les Québécois, la solidarité nationale, la fierté et le partage des avantages du « nationalisé » pour tous sont des valeurs fondamentales qu'ils souhaitent conserver, plutôt que de simplement faire des profits grâce à un partenariat avec le privé.

En effet, grâce à la nationalisation de l'électricité en 1962, les tarifs sont passés en mode de contrôle par l'État, et dès 1981, les dividendes ont été transférés à notre fonds commun à tous et gérés par notre gouvernement. Hydro-Québec a été la fierté du peuple québécois tant qu'elle s'est comportée en compagnie publique. L'hydroélectricité était une source d'énergie propre et renouvelable. L'édification de grands barrages a permis au génie québécois de se développer et d'être admiré à travers le monde. Hydro-Québec représentait le peuple québécois, un peuple de courageux bâtisseurs et de vaillants innovateurs. Hydro-Québec était le reflet d'une nouvelle nation. Nous étions tous *Hydro-Québécois*.

Force est de constater que, depuis, les choses ont changé. Le niveau des barrages a diminué dangereusement pendant un certain temps. Les ventes intensives sur le marché de l'exportation ont certainement rajouté au manque de pluie. Notre société d'État, en devenant influencée par le paradigme du néocapitalisme, s'est intéressée de plus en plus à la rentabilité de tout acabit, ce qui l'a conduite à la filière thermique. La lune de miel entre le peuple québécois et Hydro-Québec s'est éteinte. Le projet du Suroît – suivi du projet de cogénération de Bécancour – a fait déborder le vase. Hydro-Québec pourrait encore se rebrancher sur les valeurs québécoises de solidarité, de respect de l'environnement et de développement soutenable. Pour ce faire, il faut changer l'état d'esprit des gestionnaires et leur associer des nouveaux gestionnaires formés selon le paradigme du développement durable. Mais surtout, le gouvernement devra lui rappeler sa mission fondamentale, soit la fourniture d'électricité aux Québécoises et aux Québécois en premier lieu.

Énonçons quelques points que devrait inclure la mission de la société d'État :

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

- Garantir un service sans faille, ni panne;
- Garantir un service de qualité avant-gardiste;
- Garantir des tarifs domestiques respectant la capacité de payer des usagers, mais ne défavorisant pas les énergies nouvelles;
- Garantir la viabilité des PME partout au Québec en favorisant leur implantation et leur démarrage grâce à des tarifs comparables à ceux de la grosse industrie, tout en contrôlant la surconsommation inutile pour ainsi garantir à long terme une énergie à rabais à des industries grandes créatrices d'emplois;
- Garantir le maximum de bienfaits de l'énergie nationale, avec le minimum de quantité (efficacité énergétique);
- Garantir le maximum de sécurité d'approvisionnement avant de passer à l'action sur les marchés étrangers;
- Garantir des dividendes à notre gouvernement en proportion des autres garanties. Le gouvernement ne doit pas tenter de remplacer le gouffre des taxes qu'il perd à Ottawa chaque semaine par des dividendes de plus en plus élevés d'Hydro-Québec;
- Garantir la gestion avec le paradigme du développement durable. Actuellement, Hydro-Québec se sert surtout de ces mots que pour les inclure dans les documents officiels.

Il faut le dire et le redire, Hydro-Québec est une entreprise de service public et non une entreprise commerciale. Il s'agit là d'une distinction fondamentale qui semble échapper aux dirigeantes et aux dirigeants actuels. Hydro-Québec, en tant que société d'État, doit s'occuper d'abord des missions de l'État, non prioritairement la réalisation de profits. Il ne saurait donc pas être question de privatiser, même partiellement. Là-dessus, aucune ambiguïté n'est tolérable. Après l'aventure d'une intégration au marché américain et le comportement hautement d'affaires de séparer Hydro-Québec en trois entités rentables qui se payent les unes les autres, il est temps de revenir à une gestion de société d'État unifiée.

Ceci n'est pas un blâme aux décideuses et aux décideurs d'alors qui ont agi avec les données d'alors de promesses de nouveaux marchés. Il est temps, cependant, de revenir à

une planification intégrée des ressources en énergie. Pour ce faire, une direction unifiée à nouveau permettrait à nouveau une gestion intégrée.

De toute façon, le temps a démontré qu'Hydro-Québec vend son électricité à travers la bourse de l'énergie, dit marché « spot », pour lequel la connaissance du prix de production n'entre pas en jeu.

La nouvelle politique énergétique devra donc refléter ces impératifs de gestion : planification intégrée des ressources et gestion du développement durable. À part ces modes de gestion, l'ensemble des politiques établies à la suite de la commission de 1996 reste entièrement viable; nous ne revenons pas sur toutes les mesures encore valables aujourd'hui. En effet, lorsqu'il est question d'électricité au Québec, il ne s'agit pas seulement de développement et de rentabilité.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, l'électricité au Québec est aussi une question identitaire. C'est pourquoi, en élaborant cette politique, le gouvernement doit regarder au-delà des chiffres, au-delà des avis d'experts et des propositions d'affaires, il doit regarder au plus profond de l'âme québécoise pour aller y chercher ce qu'il y a de mieux pour tous. Au final, la réussite de cette nouvelle politique énergétique dépendra de sa capacité à redonner aux Québécoises et aux Québécois cette confiance en eux qui a rendu possible la Révolution tranquille et qui, nous l'espérons, favorisera un nouveau départ collectif des jeunes nécessaire pour surmonter les défis socio-économiques du XXI^e siècle, ce qui mettrait de la chair sur l'os de la consultation générationnelle du gouvernement. Hydro-Québec y a son rôle à jouer.

1.4 LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE*

Si l'aspect identitaire de l'hydroélectricité est particulier au Québec, notre souci pour la sécurité énergétique est universel. D'ailleurs, on peut se référer à la définition que le Conseil mondial de l'énergie donne à cette notion pour mieux la comprendre. Selon cet organisme, la sécurité énergétique se définit comme « la disponibilité de l'énergie, sous

* « ... les désastres commencent le plus souvent par un sentiment de sécurité ». Velleius Paterculus, chroniqueur, 9 A.D.

différentes formes et à tout moment, pour les consommateurs en quantité suffisante et à des prix raisonnables ». Bien que cette définition mondiale soit hypothétiquement valable partout, il n'en demeure pas moins que la conception de la sécurité énergétique varie d'un pays à l'autre. Par exemple, aux États-Unis, la sécurité énergétique chevauche le concept de sécurité nationale et est donc un enjeu de première importance. De leur côté, les Mexicains associent depuis longtemps sécurité énergétique et souveraineté nationale vis-à-vis de leur voisin du nord. Au Québec, on retrouve un peu cette dynamique dans la mesure où la nationalisation de l'électricité fut la traduction concrète du désir d'être « maîtres chez nous ». Mais il existe tout de même une spécificité québécoise en cette matière, qui tient du fait que nous concevons généralement la sécurité énergétique comme étant beaucoup plus qu'une question d'approvisionnement énergétique continu. La spécificité québécoise comprend également des aspects liés au respect de l'environnement et d'autres liés à une certaine répartition des richesses par l'accessibilité à l'électricité pour tous en tout temps. Cela nous semble parfaitement logique, considérant notamment que ces aspects touchent la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois. Les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto font en sorte que le Québec doit réduire ses émissions de GES, et ce, malgré un bilan somme toute modeste de ses émissions par rapport à d'autres pays, à cause des barrages hydroélectriques. Mais il n'en demeure pas moins que nous devons réduire nos émissions par solidarité et pour paver une voie saine à nos enfants. Un Québec souverain aurait tous les outils pour décider, par lui-même, comment il prendrait le virage Kyoto.

Malgré l'existence de cette définition québécoise de la sécurité énergétique, il n'existe pas en ce pays de consensus concernant la vision de cette sécurité. Alors que certains, dont plusieurs au gouvernement, ont une vision affairiste et alarmiste qui privilégie les centrales thermiques et l'exportation, d'autres ont une vision humanitaire, écologiste et réaliste qui mise sur la réduction de la surconsommation, sur l'efficacité énergétique et les nouvelles énergies vertes alternatives sans prioriser l'exportation pour parvenir à une vraie sécurité énergétique.

Cela dit, peu importe la vision adoptée, il est nécessaire de rappeler un fait incontournable pour tous : en 2004, le Québec a été un importateur et non un exportateur net d'électricité.

Il est donc impératif de contrôler l'augmentation de la demande. Ce contrôle de la demande ne doit pas se faire comme dans le passé en passant de l'utilisation de l'électricité à une autre forme d'énergie comme le gaz ou le mazout. On ne doit pas vouloir non plus répondre à une augmentation contrôlée par des mesures de dernière minute comme pour le Suroît. Rien ne peut justifier, au Québec, le passage à la production d'électricité par le thermique, si ce n'est le laxisme dans la planification et la sourde oreille aux Québécois sensibles à l'environnement. En effet, il y a déjà quelques décennies que l'on propose d'investir dans les énergies vertes alternatives, dans l'efficacité énergétique, dans des campagnes de sensibilisation à la surconsommation. Tous ces éléments de sécurité énergétique ont été régulièrement délaissés par la culture d'entreprise d'Hydro-Québec : la construction de barrages et l'exportation d'électricité. À cette culture unidirectionnelle vient de s'ajouter l'intérêt de promouvoir le gaz (projet thermique). Le gouvernement ne peut pas espérer l'application de quelques nouvelles orientations de politiques énergétiques et de stratégies pour assurer la sécurité énergétique sans donner un coup de barre dans cette culture d'entreprise à Hydro-Québec.

La première chose à faire pour assurer cette sécurité consiste donc à mettre fin à notre déficit énergétique afin de ne plus avoir besoin de recourir aux importations d'électricité. **Pour ce faire, il faut contrôler notre demande, accroître les mesures d'efficacité énergétique et accroître la production au moyen d'énergies vertes.** Par énergies vertes, nous entendons les gros barrages hydroélectriques encore possible de construire là où il y a eu des ententes signées avec les premières nations (la Paix des braves), l'éolien au rythme de 1000 Méga/année, l'énergie géothermique de chauffage et de refroidissement partout au Québec, le solaire passif au moyen d'un nouveau code de l'énergie pour les bâtiments. Il convient donc d'investir dans plusieurs formes différentes, car la diversification des sources favorise la sécurité énergétique. Ce serait donc une erreur de miser uniquement sur l'hydroélectricité et sur l'éolien, c'est pourquoi le gouvernement doit mettre immédiatement sur pied un programme de recherche en biomasse et particulièrement avec les défécations d'origine animale (grande cause de production des GES), en photovoltaïque et en transport. De même, il est nécessaire d'encourager l'autoproduction verte à petite échelle, car la multiplication des points de production d'électricité favorise aussi la sécurité

énergétique, particulièrement en régions éloignées. À ce sujet, de grands progrès seraient réalisés avec l'acceptation de la facturation inversée, mais davantage devra être fait, entre autres, en matière d'information, de promotion et d'incitation de l'autoproduction propre auprès des particuliers et des producteurs agricoles.

À propos de ces simples citoyens toujours, il importe de mentionner que pour bon nombre d'entre eux, la sécurité énergétique c'est surtout le fait de ne pas avoir à subir de pannes de courant. La crise du verglas de 1998 et le « black-out » ayant touché l'Ontario et le nord-est des États-Unis à l'été 2003 nous rappellent qu'il s'agit là d'une préoccupation tout à fait fondée et légitime. Pour répondre à celle-ci, le gouvernement doit développer des outils opérationnels de réaction aux crises car il y en aura d'autres avec le réchauffement climatique. Il faut investir afin de sécuriser nos installations. Il faut aussi investir en recherche et en développement d'outils simples comme un appareil qui permettrait au chauffage au gaz ou au mazout de pouvoir fonctionner à temps partiel avec un minimum de courant direct 12v.; en fait, terminer les recherches qui ont été entreprises à la suite de la crise du verglas. Il faut être à l'avant-garde dans l'innovation de survie : en temps de cataclysme, cela dépasse beaucoup l'augmentation de l'offre.

Par ailleurs, d'autres diront que certaines énergies vertes – grands barrages, centrales d'éoliennes – peuvent être produites en régions éloignées, voir très éloignées, et que cela engendre plus de risques, puisqu'une ligne de transport s'étendant sur des centaines de kilomètres a davantage de chances d'être touchée par un problème qu'une courte ligne de transport. Il s'agit là d'une argumentation invoquée par ceux qui défendent les centrales thermiques possiblement localisées à proximité des grands centres. Toutefois, il faut bien comprendre les possibilités des énergies vertes alternatives pour ce qu'elles offrent de sécurité dans les régions. En effet, certaines énergies vertes alternatives offrent la sécurité de pouvoir produire sur place ou presque, évitant ainsi des lignes de transport hasardeuses. Ceci est particulièrement vrai pour la Côte-Nord et la Gaspésie, mais peut aussi alléger toutes les lignes de transport dans toutes les régions. Le chauffage géothermique se fait sur place et est particulièrement bien adapté aux milieux ruraux et de banlieue des pays froids. Ce chauffage géothermique peut être couplé à de l'électricité produite localement au moyen d'éolienne et éventuellement de piles photovoltaïques. Le solaire passif et

l'efficacité énergétique faciliteront les besoins en électricité. Tout ceci sans les grandes lignes de transport sujettes à des problèmes en cas de cataclysme. Il y a donc une grande décentralisation possible qui laisserait les lignes de transmission pour les grands centres urbains.

Enfin, nous désirons revenir sur la surconsommation en tant qu'aspect fondamental de la sécurité énergétique qui échappe aux planificateurs énergétiques et au gouvernement. La sécurité énergétique est vendue à la population en tant que sécurité de notre mode de vie. En effet, notre mode de vie est basé sur le gaspillage.

Dès que l'on nous projette dans l'avenir, c'est pour conclure que nous aurons toujours besoin de plus d'énergie. Même à l'heure où certains prédisent un déclin démographique au Québec, les promoteurs de l'énergie s'entendent pour dire que la demande d'énergie ne cessera jamais de croître. Cette attitude de *développementisme* est inquiétante. Et si la vraie solution pour assurer notre sécurité énergétique consistait tout simplement à modifier très légèrement certaines habitudes nord-américaines? Rappelons que nous ne parlons pas ici d'efficacité énergétique. Nous pensons que oui et, sans prétendre avoir fait le tour de la question, nous demandons au gouvernement de mettre sur pied un projet de recherche de la surconsommation : Où? Quand? Pourquoi? Par qui? Comment? De cette recherche, le gouvernement devra mener une large sensibilisation du milieu des affaires, de la population, des jeunes en milieu de travail et scolaire, des villes, des MRC et des gestionnaires et enfin instituer des mesures incitatives. Le tout sera rentable à moyen et à long terme. Créons de l'emploi avec de l'énergie que nous n'utiliserons plus.

1.5 LES RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE 1996, CE QU'IL FAUT CHANGER

Le contexte énergétique dans lequel le Québec évolue se modifie profondément et rapidement. Une adaptation est nécessaire et, simultanément, des voies nouvelles de développement s'ouvrent. La politique énergétique qui sera adoptée par le Québec devra relever de multiples défis. Les orientations qu'elle définit, les réformes qu'elle implique, les

initiatives qu'elle annonce ont pour but de nous permettre de préparer l'avenir, d'effectuer les mutations qui s'imposent en tirant pleinement partie de nos atouts.

Toute nouvelle réforme, politique, stratégie ou façon de penser doit d'abord être appliquée par le gouvernement à lui-même, à son administration. Le virage souhaité par la population du Québec signifie ainsi, pour l'administration gouvernementale responsable du secteur énergétique, de nouvelles façons de faire. Des organismes sont créés, modifiant les mandats assumés directement par le gouvernement. Des approches différentes doivent être privilégiées par le ministère comme par l'ensemble des organismes publics intervenant dans la gestion du secteur énergétique. Mettre l'énergie au service des Québécoises et des Québécois, c'est avant tout faire en sorte que l'administration gouvernementale fasse bénéficier les Québécoises et les Québécois d'institutions modernes, efficaces, transparentes, adaptées à leurs besoins et à leurs attentes.

La nouvelle politique énergétique signifiera d'abord une refonte majeure des institutions encadrant les activités liées à l'énergie. Cette refonte a été voulue lors du débat public sur l'énergie. Pour garantir l'équité et la transparence, un consensus très clair s'est dégagé en faveur d'une Régie de l'énergie lors des consultations au milieu des années 90 par le gouvernement. Afin de concrétiser la priorité donnée aux économies d'énergie, la mise en place d'une agence de l'efficacité énergétique s'était imposée et le gouvernement avait alors été proactif en accélérant sa création.

Nous croyons qu'il est temps que le gouvernement actuel prenne ses responsabilités et réalise une politique de l'énergie en fonction de la population et non en fonction de ses politiques comme les partenariats public-privé (PPP) afin de vendre au plus offrant les ressources énergétiques du Québec.

Les recommandations de ce rapport reflètent l'idée de ce que la population espère conserver, soit un Québec en santé, la protection de l'environnement, des sources d'énergie propre qui seront encore disponibles pour les prochaines générations. Il y a une crise de confiance des Québécoises et des Québécois envers son Hydro-Québec. Le gouvernement et la haute direction d'Hydro-Québec doivent remettre les pendules à l'heure.

1.6 CONSERVATION DE L'ÉNERGIE (SURCONSOMMATION)

La première stratégie de développement durable est de conserver au maximum l'énergie produite, ce qui veut dire ne pas gaspiller l'énergie soit en la surconsommant, soit en la consommant mal.

Cette énergie conservée permettra d'éviter la construction de nouvelles génératrices ou rendra l'énergie disponible pour du développement économique régional et, s'il y a encore un surplus, de la vente sur les marchés extérieurs. Le gouvernement doit mandater la Régie pour mettre sur pied les programmes nécessaires afin de réduire la surconsommation dans les milieux domestiques, industriels, commerciaux, municipaux et de la voirie. La surconsommation est culturelle en Amérique du Nord. Ce sera donc à travers des campagnes de sensibilisation de motivation et d'incitation que les habitudes de gaspillage pourront effectivement être efficaces. On parle ici d'un long processus mais qui, sur une échelle d'une génération, contribuera au développement durable dans notre société. Des études de sécurité par rapport aux habitudes culturelles devront faire le point avec les usagers avant de s'engager dans les changements de normes d'éclairage. Comme l'éclairage excessif fait aussi partie du marketing, des incitations de remplacement devront être mises en place par la Régie. Les deux principales sources de surconsommation d'énergie sont l'éclairage extérieur et les véhicules de transport. Nous élaborerons plus loin les surconsommations d'énergie en transport dans les 4 verts de l'énergie.

La Régie doit avoir le mandat de travailler à réduire la surconsommation de l'énergie électrique dans certaines réalités. En effet, il faut voir autrement l'éclairage à outrance de nos extérieurs de maisons, l'éclairage mal conçu et excessif de nos villes et de nos fermes, de nos routes et de nos centres commerciaux, du moindre petit poste d'essence, etc. Que penser des stations de ski avec leurs pentes éclairées certaines fois toute la nuit, pour faire de la publicité ou pour fabriquer de la neige artificielle sur quelques pentes. Une rationalisation ne nuirait pas au tourisme et encore moins à l'écotourisme.

En général, la pollution lumineuse est issue des éclairages mal conçus, mal orientés ou utilisés abusivement qui sont responsables de la lumière intrusive et de l'éblouissement des

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

automobilistes et des piétons. Cet éclairage mal dirigé (hors des limites des propriétés) ainsi que l'éclairage perdu vers le ciel sont responsables d'un gaspillage certain. Dans des études effectuées en 2001 (Isolbe, Hamamura & Elvidge), il a été possible d'obtenir une estimation de la consommation d'énergie impliquée dans l'éclairage extérieur en se basant sur des hypothèses conservatrices des coefficients de réflexion au sol et de l'efficacité de conversion de l'électricité en lumière par les lampadaires². En considérant que 30 % de cette énergie pourrait être récupérée par un éclairage plus efficace et mieux géré, on estime la perte à environ 760 GWh chaque année sur l'ensemble du territoire du Québec (Dutil 2001, 2002). Fait à noter, ces études démontrent que le Québec est un des endroits au monde le plus éclairé. Chaque Québécoise et Québécois émet en moyenne 2 à 3 fois plus de lumière qu'un Américain ou un Européen.

Les avantages d'un éclairage modéré et mieux contrôlé sont :

- Une bonne visibilité;
- Un environnement sécuritaire;
- Une économie d'énergie;
- Une lumière douce et contrôlée qui n'est ni intrusive, ni éblouissante;
- Une ambiance nocturne tout en beauté;
- La sauvegarde du ciel étoilé.

De plus, il existe plusieurs exemples flagrants de surconsommation :

- Les édifices qui ne sont pas encore munis de commutateurs de présence ou de minuterie dans les entrées, escaliers et corridors;
- Le système de chauffage des bâtiments multilogements sans contrôle de température adéquat;
- Les logements où l'énergie n'est pas facturée à chacun des locataires et qui n'ont alors pas conscience des coûts réels;
- Les patinoires intérieures qui sont à la fois chauffées pour l'assistance et refroidies pour la fabrication de la glace.

² Chloé Legris, dans *La Maîtrise de l'Énergie*, décembre 2004

Comment ne pas voir dans les supermarchés, les immenses comptoirs frigorifiques ouverts sur l'atmosphère chauffée des magasins? Tous ces exemples de surconsommation peuvent équivaloir à une centrale de production d'énergie.

1.7 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Bien que le concept d'efficacité énergétique soit souvent invoqué, sa définition concrète est rarement explicitée. Pour notre part, nous entendons par « efficacité énergétique » la capacité d'atteindre des résultats ou de générer des effets en utilisant le moins d'énergie possible.

Ainsi, comme exemple, l'efficacité de tout bâtiment comprend :

- L'orientation pour prendre avantage et éviter les aspects négatifs des vents et de l'ensoleillement (chauffage/ rafraîchissement);
- L'étanchéité à l'air (contrôle sur le chauffage et la ventilation);
- L'isolation (réduction du chauffage et du rafraîchissement);
- Les performances (des équipements mécaniques);
- La conception (qui évite de chauffer et de rafraîchir en même temps, d'éviter ou de minimiser l'air climatisé, etc.);
- La rénovation (qui tient compte le plus possible des facteurs mentionnés).

Ainsi l'efficacité énergétique des transports comprend :

- Réduction du poids des véhicules;
- Maintien de la performance originale des moteurs;
- Réduction de la vitesse de pointe (élimination du 20 km de plus que la loi);
- Réduction des cylindrées (pour tous les véhicules);
- Augmentation de la performance des plus petits moteurs;
- Véhicules hybrides;
- Véhicules gyrostatiques (surtout pour les autobus).

Malheureusement, les sociétés énergivores comme la nôtre ont eu trop souvent tendance à négliger l'efficacité dans le cadre de leur politique énergétique. L'histoire d'Hydro-Québec est symptomatique de cette tendance. En effet, à la suite de la construction de nombreux barrages, nous nous sommes retrouvés avec d'importants potentiels d'énergie à liquider au début des années 80. Dès lors, plutôt que d'adopter une vision à long terme en contrôlant l'augmentation de la demande, notre société d'État n'a pas freiné l'accélération de la hausse de la demande d'électricité, laissant de côté la préoccupation de l'efficacité énergétique. Notre société d'État, avec l'aide du gouvernement, s'est mise en conflit d'intérêts face aux Québécoises et aux Québécois : vendre ou économiser. En conséquence, dès la fin des années 80, nous avons été confrontés à la nécessité de répondre à des besoins qui allaient dépasser l'offre. C'est alors que fut lancé un plan prévoyant l'investissement de près de trois milliards de dollars afin de contrôler la demande, plan qui fut abandonné par la suite. Ce n'est qu'au début des années 90 qu'Hydro-Québec a appliqué le début d'un programme timide d'efficacité énergétique. Depuis une dizaine d'années, les efforts sont au ralenti, et ce, alors que les autres juridictions d'Amérique du Nord misent plus que jamais sur l'efficacité énergétique. Hydro-Québec propose un nouveau plan en efficacité énergétique (le plan global en efficacité énergétique - PGÉE). Cependant, nous croyons encore et pour toujours qu'Hydro-Québec ne peut pas mener à terme un tel programme. Nous sommes formels sur ce point, le mandat de l'efficacité énergétique doit être donné à l'Agence de l'efficacité énergétique et non à Hydro-Québec.

Cela dit, voilà pourquoi nous demeurons sceptiques. D'abord, l'histoire de l'efficacité énergétique au Québec nous apprend que l'annonce d'un plan ne signifie pas un engagement à long terme et encore moins l'atteinte des résultats prévus. Puis il nous semble que les objectifs du nouveau plan en question sont encore une fois modestes. En effet, en vertu de ce plan, le Québec se hisserait à peine au dixième rang en Amérique du Nord, loin derrière les États leaders dans le domaine de l'efficacité énergétique à une position éloignée derrière le peloton des pays européens. À ce sujet, il convient de rappeler que Manitoba Hydro et British Columbia Hydro, deux sociétés comparables à Hydro-Québec, car elles aussi produisent beaucoup d'hydroélectricité à des prix réduits et investissent respectivement 30 % et 75 % plus dans leur programme d'efficacité

énergétique que nous. Nous voyons donc qu'ici, au Québec, Hydro-Québec n'est pas l'organisme fiable dans le cas de l'efficacité énergétique.

De plus, Hydro-Québec est championne en production et distribution d'électricité. L'efficacité énergétique doit toucher aussi le gaz naturel, le pétrole (sous toutes ses formes), le bois et la biomasse dans des domaines aussi variés que le transport, l'industrie, le domestique, le bâtiment, domaines où Hydro-Québec n'a pas d'expertise, mais a beaucoup de prétentions, L'Agence ne se poserait pas en juge et partie, mais confierait les différents secteurs de gestion de l'efficacité énergétique aux experts respectifs, avec des objectifs nettement plus élevés à réaliser.

Pourquoi une telle ambition est-elle nécessaire? Parce que de toutes les façons d'assurer notre sécurité énergétique, l'efficacité est la plus écologique avec la réduction de la surconsommation. En effet, l'économie d'énergie ou, autrement dit, la production de négawatts, se fait sans endommager la planète alors que toutes les sources d'énergie, exception faite du solaire passif, ont des impacts plus ou moins négatifs sur l'environnement. De plus, l'efficacité énergétique est profitable sur le plan économique puisqu'elle permet à des entreprises et à des particuliers d'économiser des sommes importantes d'argent sur leur facture d'électricité et pour des générations à venir. Ne s'agit-il pas là d'une manière très noble de créer de la richesse pour tous les contribuables, plus noble, en tout cas, que les baisses d'impôt qui ne profitent qu'à ceux qui ont les moyens d'en payer? Par ailleurs, il importe de souligner que les négawatts peuvent être produites à des coûts moindres qu'avec les nouveaux projets de production.

Maintenant que nous connaissons le pourquoi de l'efficacité énergétique, il convient de se demander comment réaliser ces économies d'énergie qui pourraient atteindre plusieurs centaines de millions, voire plusieurs milliards par année? Même s'il est clair que la recherche – un sujet que nous aborderons plus loin – jouera un grand rôle, il ne faut pas négliger les moyens simples qui existent déjà. Premièrement, il y a plusieurs petits gestes que nos concitoyennes et nos concitoyens devraient poser : installer des gaines isolantes sur les tuyaux d'eau chaude, utiliser des ampoules à basse consommation, calfeutrer les

fenêtres avant l'hiver, baisser le chauffage la nuit, remplacer leur vieux réfrigérateur et laver le linge à l'eau froide. Il va de soi que l'État peut faire une différence à cet égard, notamment en lançant davantage de campagnes de sensibilisation. Ceci dit, il est vrai que le gros des économies d'énergie sera réalisé grâce à des changements de plus grande envergure, entre autres dans le domaine de la construction, de la rénovation et du transport. Ici aussi, l'État peut jouer un grand rôle en donnant l'exemple, grâce à des pratiques efficaces au sein de ses ministères et organismes, et en abolissant les obstacles à l'efficacité énergétique. **Par exemple, on sait qu'un de ces obstacles réside dans le fait que les mégawatts sont payés après leur utilisation alors que les négawatts sont produites grâce à des investissements préalables. Il serait donc impératif que l'État mette en place des programmes de garantie de prêt à long terme à taux plafonnés pour les entreprises et les particuliers qui investissent en efficacité énergétique et en énergie propre de remplacement comme la géothermie.** Parlant de coût des mégawatts, nous sommes conscients que les coûts de production montent; il va donc de soi que cela se reflète dans une grille de tarification équitable, pas n'importe comment comme lors des trois dernières hausses de tarification acceptée par le gouvernement.

En effet, dans le bâtiment, tout bon calcul comptable sur une base de vingt ans démontre l'avantage d'investir à long terme dans la réduction de la consommation d'énergie. Seule la gestion d'entreprise basée sur la vente et le rachat à courte échéance d'actions crée la mode généralisée qu'investir en efficacité énergétique dans une action qui n'a pas un retour sur l'investissement dans deux ans n'est pas valable. Ce mode de pensée ne s'applique pas aux bâtiments résidentiels, aux bâtiments institutionnels et à tous les bâtiments de PME, de bureaux et de services qui n'appartiennent pas au marché de la bourse. Les investissements en efficacité énergétique, lorsque calculés avec le coût de l'argent contre le coût normalement à la hausse de l'énergie, s'avèrent toujours rentables. Imaginer les gains que l'on ferait aujourd'hui, en disponibilité d'énergie, si nous avions pris un virage de plus grande efficacité à long terme dès son apparition. En fait, une des raisons de notre tiédeur face aux économies d'énergie, c'est que nous avons toujours calculé l'argent économisé en terme de tarif évité au lieu de voir le coût épargné des équipements de production d'électricité à construire. Cela est une richesse pour un État : ne pas avoir à construire de

nouveaux équipements au prix majoré du marché. Car même si nous avons légèrement augmenté les normes de construction depuis trente ans, nous construisons encore des bâtiments inefficaces au plan de l'énergie. C'est pourquoi nous requérons avec vigueur et immédiatement un nouveau Code de l'énergie du bâtiment efficace et selon nos capacités de réalisation, qui doit être beaucoup plus exigeant que celui de 1981 et pour le petit résidentiel, des normes beaucoup plus efficaces que Novo Climat. Mais que dire de la force énergétique que nous aurons dans trente, cinquante ans, si nous commençons dès maintenant à dégager le plus de négawatts possible. Il s'agit là d'un autre exemple qui pourrait être multiplié afin d'illustrer à quel point un État partenaire peut réaliser de grandes choses en cette matière. Toutefois, pour que cet exemple soit effectivement et efficacement multiplié, il faudra plus que des programmes ciblés; il faudra une politique globale comprenant une combinaison d'incitatifs financiers, de marketing, d'information et de services déployés sur plusieurs années.

En terminant, il importe de rappeler que, tout en ne constituant pas la seule et unique solution à notre défi énergétique, la politique de l'efficacité est d'une grande importance pour le Québec. En effet, en plus d'être nécessaire sur le plan strictement énergétique, ce qui est déjà beaucoup, elle illustre à merveille le nouveau modèle québécois de développement socio-économique que nous souhaitons voir émerger. En vertu de ce dernier, l'État doit demeurer un joueur de premier plan dans l'économie, mais être désormais davantage partenaire et moins dirigiste. La politique de l'efficacité énergétique devrait être parfaitement conforme à cette philosophie en plaçant l'État au cœur d'une démarche dont le triomphe dépend en dernier ressort de ses partenaires, qu'ils soient corporatifs, citoyens, publics ou parapublics.

1.8 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES VERTES

S'il y a bien une chose sur laquelle tout le monde est d'accord au Québec, c'est qu'il faut aider au développement des énergies vertes. Le problème, c'est que le gouvernement actuel tend à orienter sa politique de l'énergie en fonction des retombées financières sans tenir compte des facteurs du développement durable. C'est d'ailleurs dans cette perspective que

des projets comme les centrales thermiques polluantes ont vu le jour alors que la population du Québec, elle, revendique une politique énergétique en fonction de l'avenir.

Partout sur la planète, de nombreux gouvernements et entreprises décident de faire face aux changements climatiques et ainsi avoir un avenir durable qui leur permettra de protéger leurs ressources. Le Québec doit faire de même. Il nous faut être audacieux et élaborer un plan fondé sur les objectifs et les échéanciers du protocole de Kyoto pour le moment, car ce dernier, devant servir d'élément déclencheur de cette transformation, n'est pas le plan le plus contraignant que nous connaissons. L'expérience démontre d'ailleurs que le coût des nouvelles technologies, comme l'information et le numérique, tend à baisser rapidement lorsque la demande s'accroît. Ainsi, le professeur Hanel démontre que près de 60 % des entreprises canadiennes qui ont dû répondre à des réglementations de contrôle de la pollution entre 1997 et 1999 ont innové et ont ainsi connu des économies d'opération. (Hanel, *Impact of innovation motivated by environmental concerns and government regulations on firm performance : a study of survey data*, Université de Sherbrooke et CIRST, 2003).

Porter et Van der Linde démontrent quant à eux que les bénéfices de la réglementation environnementale sont importants et ont trait à l'augmentation de l'innovation et ne sont pas un frein à la compétitivité (*Unravelling the Competitiveness debate*, UK, 2002). En Irlande, une étude similaire démontre que les entreprises réduisent généralement leurs coûts d'opération après l'application du contrôle intégré de la pollution (IPPC) et qu'elles adhèrent fréquemment à la norme ISO 14000 (Clinch, Kerins, Dublin, 2002).

Le Canada est loin de la filière verte en finançant l'industrie pétrolière par un montant de 66 milliards de dollars depuis 1970. Non seulement ne réduira-t-il pas les changements climatiques, mais il continuera à encourager la hausse des gaz à effet de serre. Le Canada a fait de même avec le nucléaire, sans les émissions de GES mais avec les déchets radioactifs non moins dangereux. Pendant la même période, le gouvernement canadien ne versait que 329 millions de dollars aux énergies vertes. Au fond, c'est 200 fois plus d'argent qui, par des subventions, par une aide gouvernementale, va à l'industrie pétrolière comparativement à ce qui est versé aux énergies vertes. Comment peut-on expliquer cet état de chose?

Ce passé récent et la tendance de l'actuel gouvernement à vouloir *canadianiser* le Québec nous font donc craindre le pire en matière d'énergies vertes. Malgré cela, nous joignons notre voix à celles d'autres groupes écologistes pour faire entendre raison au gouvernement qui doit miser désormais et plus que jamais sur les énergies vertes.

Par ailleurs, comme le passé plus lointain peut être garant de l'avenir, nous demeurons très confiants. Les choix énergétiques du Québec dans les années 1960 se sont avérés des choix écologiques; 95 % de notre électricité est produite aujourd'hui par la voie hydraulique. Depuis 1990, le Québec s'est doté de deux plans d'action sur les changements climatiques lui ayant permis d'avoir la meilleure performance dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Ce que nous demandons au gouvernement, aujourd'hui, c'est de se tourner vers l'avenir. Nous appuyons fortement la mise en place d'une politique énergétique qui favoriserait la création d'énergies vertes afin d'assurer une meilleure qualité de vie aux générations futures. Nous préciserons notre pensée à ce sujet dans une autre section du présent mémoire.

2. LES STRATÉGIES DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

2.1 LES STRATÉGIES DE LA RÉFORME

- Réduire la surconsommation inutile;
- Promouvoir l'efficacité énergétique;
- Combler les besoins (réduits) avec les énergies vertes;
- Réduire la production des GES, éliminer ceux qui ne sont pas encore installés (centrale au gaz);
- Établir un vaste programme de recherche et de développement vert (santé, équité, travail);
- Établir progressivement une nouvelle grille tarifaire équitable basée sur la consommation;
- Réduire la pollution existante : transport, chaudière au mazout.

2.2 POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE 1996, CE QU'IL FAUT CHANGER

Rendue publique en novembre 1996, elle est issue du débat public sur l'énergie lancé en février 1995.

Elle prévoit la création d'une Régie de l'énergie, dont l'un des principaux objectifs est de contre expertiser de façon satisfaisante les demandes tarifaires d'Hydro-Québec.

Cette politique prévoit aussi le recours à la planification intégrée des ressources (PIR) par laquelle l'analyse des options envisageables pour réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande se fait en intégrant l'ensemble des conséquences (économiques, environnementales et sociales) qui y sont liées. C'est le développement durable. Elle prévoyait également que le Québec participe activement à l'ouverture des marchés d'exportation d'électricité.

Vint la loi 50 sur la Régie de l'énergie et sa façon de surveiller les tarifications proposées par Hydro-Québec. La plupart des intervenantes et des intervenants entendus par la Régie proposaient une tarification de l'électricité basée sur les coûts de production, de transport et de distribution. À cela devrait maintenant s'ajouter le coût évalué des externalités selon le type de production d'énergie. Donc, seuls des tarifs intégrant les externalités et répartis selon la consommation des usagers peuvent être de développement durable.

Dans sa recommandation du 11 août 1998 au gouvernement, la Régie de l'énergie invoque le développement durable pour rejeter la proposition d'Hydro-Québec qui refusait de dévoiler ses vrais coûts d'électricité pour établir les tarifs. Hydro-Québec invoquait la confidentialité commerciale. La Régie parle alors de développement durable pour exiger les vrais coûts. La Régie utilise le terme de transparence, d'équité et de participation du public au processus décisionnel. Maintenant qu'Hydro-Québec vend l'électricité du Québec par le biais du marché boursier dit « spot » au marché nord-américain, il n'y a plus de raison pour ne pas redonner à la Régie le regard décisionnel sur les tarifs, puisqu'il n'est plus question de perte de marché en raison de la divulgation des coûts de production et de transport.

Quels sont les coûts cachés de la production et de la distribution de tel ou tel type d'énergie? Ceux que l'on appelle les externalités? Afin d'appliquer le modèle du développement durable, il faut évaluer les coûts sur la santé, sur les ressources épuisables, sur l'impact environnemental, sur les changements climatiques, des retombées évaluées sur la qualité de vie dans 25, 50 ans, etc., additionnés aux coûts réels d'une énergie. Il ne faut pas remettre aux générations futures une partie des coûts d'aujourd'hui que nous ne voulons pas voir ou assumer.

La Régie doit avoir le mandat d'intégrer ces coûts évalués aux coûts réels afin d'évaluer justement pour la génération actuelle et celles à venir le vrai tarif à payer maintenant. À partir d'une réglementation, qui appliquerait le modèle du développement durable à l'énergie, nous pourrions voir lequel du gaz, du pétrole, du solaire, du vent, de l'hydraulique, du géothermique ou du nucléaire devrait être choisi. Avec ce choix, une

tarification de l'électricité, mais aussi des autres énergies, respectant l'équité sociale pourrait être élaborée.

Dans ce contexte de prise en compte des externalités, nous croyons que les fournisseurs d'énergie comme Hydro-Québec doivent faire approuver à nouveau leur tarification par la Régie sur la base d'équité sociale entre les plus démunis afin d'aider à éliminer la pauvreté d'une part, et d'autre part ne pas empêcher les personnes qui peuvent se payer le luxe de la grande consommation. Les tarifs doivent aussi tenir compte de l'équité environnementale entre la production non polluante du solaire, du vent, ainsi que l'équité économique des marchés. En tenant compte des externalités, les énergies propres alternatives vont trouver leur niche respective.

C'est un coup de barre que nous attendons du gouvernement en terme d'évaluation des coûts réels et de la tarification.

Il est évident qu'une telle politique de tarification basée sur le coût réel et le coût des externalités devra faire partie à l'avenir des demandes d'offre de production d'énergie. Pour ce faire, la Régie doit préalablement établir les externalités pour toutes les sources d'énergie et par région afin d'obtenir une table d'équation entre les différents choix. Ce modèle tenant compte du paradigme du développement durable permet de faire une évaluation globale pour une planification intégrée des ressources. Il faut revenir au PIR. D'ailleurs le succès qu'en a fait l'État du New Jersey nous semble probant. En effet, le New Jersey Board of Public Utilities (NJBPU), à travers son programme de protection des consommateurs, a mis en place une gestion intégrée des ressources, qu'il nomme « Smart Growth », permettant de planifier à long terme et de faire le plus de place possible aux énergies propres alternatives.

2.3 PLANIFICATION INTÉGRÉE DES RESSOURCES

Pour comprendre le principe de la planification intégrée des ressources (ci-après PIR), il faut se rappeler que pendant trop longtemps, la planification en matière d'énergie s'est faite

sans participation du public et sans faire de la préoccupation pour l'environnement une priorité. Heureusement, pour pallier cette planification à l'ancienne a émergé le principe de la planification au moindre coût (ci-après PMC), ancêtre de la PIR. La PMC apportait deux obligations nouvelles pour l'époque : l'exigence imposée aux sociétés d'État de faire approuver leur plan de ressources avant d'investir dans l'expansion des réseaux ou les nouvelles centrales et l'exigence d'examiner les solutions de rechange au niveau de la demande autant qu'à celui de l'offre. Enfin, à ces obligations ont été ajoutées celles complémentaires de prendre en compte les incertitudes, d'évaluer l'impact sur l'environnement et de favoriser la participation du public. C'est ainsi qu'on est passé de la PMC à la PIR.

La PIR signifie donc la recherche du meilleur usage possible des formes les plus appropriées d'énergie en tenant compte des facteurs économiques, sociaux et environnementaux. La caractéristique principale de la PIR est qu'elle fait appel à plusieurs critères afin que les décisions soient prises dans l'intérêt de toute la société et non dans l'intérêt de quelques-uns au nom du marché. L'atteinte de ce résultat dépend du respect des obligations mentionnées précédemment qui, soit dit en passant, se renforcent mutuellement.

Par ailleurs, soulignons que ce concept de PIR, qui est d'application universelle, est particulièrement important au Québec puisque les grands barrages, qui constituent notre principale source d'énergie, sont reconnus pour être des sites de production ayant des impacts géographiques, sociaux, économiques et environnementaux considérables. Malheureusement, il nous semble qu'Hydro-Québec a été trop souvent réticente en matière de PIR, notamment en focalisant trop sur les enjeux économiques aux dépens des préoccupations sociales et environnementales.

Cela dit, il convient maintenant de tirer quelques conséquences concrètes de la définition de la PIR pour la politique québécoise de l'énergie. Premièrement, puisque la PIR stipule que l'on doit tenir compte de l'ensemble des facteurs pertinents, il est évident qu'un choix en matière d'énergie ne devrait jamais être fait en accordant une importance démesurée à un seul critère ou en faisant complètement abstraction d'un autre. Nous ne pouvons nous

empêcher de noter que cette façon de faire n'a pas toujours été la norme, qu'on pense au gouvernement qui a longtemps justifié la centrale du Suroît par la nécessité d'assurer notre sécurité énergétique, sans penser aux conséquences environnementales ou aux hausses successives de tarifs faites sans considération pour leurs impacts sociaux. Deuxièmement, et puisqu'il s'agit pour nous d'une des grandes priorités qui doit être au cœur de la nouvelle politique, rappelons que la PIR suppose une attention non seulement à l'offre mais aussi à la demande, attention qui devrait se traduire par un plan musclé d'efficacité énergétique. Troisièmement, bien que la PIR favorise les énergies vertes, nous devons être très lucides en ce qui concerne les faiblesses de ces dernières eu égard aux exigences de la PIR. À ce sujet, qu'il nous suffise de référer à la sécurité énergétique pouvant être compromise par une politique concentrée uniquement sur les énergies vertes et sur la complémentarité des centrales à réserve pompée dont il a été question plus tôt. Enfin, mentionnons que politique énergétique fondée sur une PIR suppose que l'on tienne compte de l'ensemble des facteurs affectant l'offre et la demande d'énergie. Ainsi, lorsqu'on évalue la demande, il faut tenir compte des possibilités de rappels de blocs de puissance devenus « superflus ». Par exemple, suite à la fermeture de l'aluminerie d'Arvida, un bloc de puissance de 200 MW pourrait être rappelé. Considérant qu'il s'agit là d'une quantité d'énergie représentant près de 25 % de la puissance du défunt projet du Suroît, on comprend que cette possibilité doit être sérieusement envisagée afin, entre autres, d'assurer la capacité du fournisseur de répondre aux besoins de la population. Le PIR doit faire partie des éléments de décision du gouvernement et de la Régie.

2.4 LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES (LOI 116)

Hydro-Québec devait obtenir de Federal Energy Regulatory Commission (FERC) des États-Unis un permis de négociant en gros afin de pouvoir négocier l'achat et la vente d'électricité directement au prix du marché américain. Afin de suivre les exigences de la FERC, Hydro-Québec devait séparer son organisation en trois secteurs – la production, le

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

transport et la distribution – afin d'établir ses coûts de transport pour que le marché nord-américain ait accès au réseau de transport d'Hydro-Québec.

À la fin de 1996, Hydro-Québec devient Hydro-Québec Transénergie, Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Production. La direction d'Hydro-Québec d'alors, influencée par les stratégies enseignées par les écoles de gestion, désire aussi avoir des centres de profits autonomes.

Maintenant, dans les faits, nous nous rendons compte qu'Hydro-Québec vend l'électricité sur le marché « spot » une forme de marché boursier de l'électricité où les activités d'achat et de vente se fondent à court terme. Le coût de la production a donc peu d'influence sur son prix de vente de l'électricité sur le marché américain. C'est le prix ponctuel du marché qui fait foi.

Ce que la FERC exige, c'est un coût de transport afin de permettre un accès égal aux utilisateurs de tous les réseaux de transport à un coût connu.

En juin 2000, à la demande d'Hydro-Québec, le gouvernement a soustrait du mandat de la Régie de l'énergie son droit de regard pour l'approbation des tarifications, et ce, pour protéger la confidentialité qu'exigeait Hydro-Québec pour négocier avec les Américains. Comme on vient de voir précédemment, le glissement vers le marché « spot » ne nécessite plus cette partie de la loi. Il serait donc normal de redonner son mandat à la Régie et de vérifier les bases des tarifications socialement équitables.

Normalement, une entité parapublique comme Hydro-Québec Production devrait, de par sa structure, rassembler tous les appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, ce qui démontrerait la bonne gestion d'Hydro-Québec mais qui contreviendrait aux habitudes du marché. Après un moment, aucune compagnie privée ne soumissionnerait sur les appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution. Hydro-Québec n'a pas à aller en soumission pour réaliser ses projets. Ses plus beaux fleurons ont été des œuvres faites à l'interne. Certains fonctionnaires, à Hydro-Québec, se donnent-ils maintenant des rôles de chefs d'entreprises privées?

La procédure d'appel d'offres et le changement de culture à Hydro-Québec, en alléguant qu'il faut combler les besoins énergétiques du Québec en 2006-2007 avec une centrale de cogénération au gaz naturel telle que produite par Transcanada Energy à Bécancour, est inacceptable au Québec. Cette centrale émettra une grande quantité de GES pendant tout le temps de son cycle de vie utile, utilisant du gaz naturel dont on ne peut être assuré de la stabilité du prix d'ici quelques années. De plus, il est plus efficace de chauffer directement des bâtiments au gaz naturel que de chauffer des bâtiments avec l'électricité produite par cette centrale.

En effet, un cogénérateur a actuellement une efficacité de 65 à 70 %. Par contre, les chaudières résidentielles et commerciales actuelles au gaz atteignent une efficacité de 95 à 97 %. Il vaudrait donc beaucoup mieux utiliser le gaz naturel directement pour chauffer l'air ambiant que de le faire avec de l'électricité provenant de la cogénération. Loin de nous de proposer le remplacement de l'électricité par le gaz. Nous voulons démontrer la non-efficacité de la décision de construire une centrale électrique thermique pour faire de l'électricité qui servira de chauffage.

Gaz Métro, dans son *Datech vous informe* titre : « Une belle opportunité pour Gaz Métro se dessine à l'horizon » suivi de « Au début d'octobre, un nouvel appel d'offres pour produire de l'électricité à partir de la cogénération a été lancé par Hydro-Québec Distribution. » Hydro-Québec va donc à l'encontre des objectifs du protocole de Kyoto afin de permettre à Gaz-Métro de faire des affaires.

La puissance maximale installée par site serait de 200 Mégawatt. « De plus, le contenu énergétique de la production de vapeur utile à des procédés ne peut être inférieure à 10 % de l'énergie utile totale de la centrale ». On se sert donc du prétexte de la cogénération pour proposer de véritables centrales de production d'électricité au gaz puisque 90 % de la vapeur servira à la production d'électricité. Pour se justifier, ils parlent de l'arrêt de chaudières au mazout lourd, ce qui a pour conséquence de diminuer les GES, mais sur quelles bases? Sur celles de la production actuelle de vapeur ou de l'électricité produite dans le futur? Car cette réduction, avec laquelle nous sommes d'accord, ne s'applique-t-elle qu'à la capacité actuelle des chaudières au mazout qui ne pourraient représenter que

10 % de la capacité future de la centrale? La nouvelle production d'électricité au gaz serait-elle comptabilisée sur le total dans le calcul des émissions?

« Notons que le débit horaire de gaz naturel d'une centrale de 200 MW est de l'ordre de 45 000 m³/h, ce qui représente une consommation de 13 BCF par an, et ce, pour une période contractuelle de 15 à 20 ans... Le potentiel de vente additionnelle sera de l'ordre de 23 BCF par an.» Le numéro 37 de *Datech* continue en ces termes : « Un deuxième appel d'offres pour une capacité pouvant atteindre 450 Mégawatt serait possible, si la demande électrique du marché québécois l'exige. ... Dès l'année 2006, TransCanada Energy à Bécancour produira plus de 500 Mégawatt en cogénération avec le gaz naturel. » Ces extraits démontrent bien que ce n'est pas le remplacement de certaines chaudières au mazout lourd qui motive Gaz Métro et Hydro-Québec Distribution, mais bien la production d'électricité. Nous savons maintenant que les Québécoises et les Québécois n'en veulent pas (le Suroît). Le gouvernement doit agir promptement dans cette incursion du privé rentable pour quelques-uns par rapport au choix définitif d'une politique verte au profit de toutes les Québécoises et tous les Québécois. N'hypothéquons pas l'avenir des jeunes, produisons vert. Voir les 4 verts pour les alternatives.

2.5 EXPORTATION ET STIMULATION ÉCONOMIQUE DES PME

La population québécoise possède une source d'or propre (si on excluait les quelques centrales thermiques) d'une grande richesse et d'une grande souplesse. Cette richesse demeure un atout économique et les Québécoises et les Québécois comptent bien encore en profiter.

Après la sécurité d'approvisionnement domestique, deux avenues majeures doivent continuer à contribuer au bien-être des Québécoises et des Québécois : la création d'emplois et l'exportation des biens et des services. Ce bien-être s'intègre avec le développement durable.

La population demeure favorable à l'exportation d'électricité et des profits qui en résultent à condition que cela ne se fasse pas au détriment de notre propre sécurité, sans pollution,

dans le respect de l'environnement, de notre santé, de notre propre développement et des générations qui prendront la relève.

Lorsque le Québec aura un véritable surplus d'énergie verte assuré, toute la population sera heureuse d'en tirer profit. Cette énergie verte proviendra naturellement des barrages hydrauliques, mais aussi de la réduction de la surconsommation, de l'électricité libérée par l'efficacité énergétique et par l'électricité des sources propres alternatives. Il va de soi que nous ne devons pas exporter l'électricité produite thermiquement, soit en cogénération, soit en simple génération au gaz, au mazout ou au nucléaire. Nous avons vu à quel point la population comprend cet enjeu lorsqu'il a été question du Suroît. Il est intéressant d'observer qu'Hydro-Québec et le présent gouvernement n'ont jamais tenté de passer en tapinois un projet d'éoliennes comme ce fut le cas avec Bécancour.

Dans l'intérêt des Québécoises et des Québécois, l'exportation d'électricité ne doit pas passer avant la stimulation économique au Québec. Chacun sait qu'au Québec, les PME créent plus d'emplois pour le capital investi que les grosses entreprises. Donc de nouvelles PME, avec l'incitatif de l'électricité à très bon compte pour démarrer et même à long terme dans certains cas, créeraient de l'emploi et des biens locaux et exportables. Dans le passé, le Québec a conclu des ententes (secrètes, gouvernement Bourassa) de fourniture d'électricité à de grandes alumineries, avec des résultats très mitigés sur l'emploi. Le gouvernement doit mandater la Régie pour établir des plans de fournitures d'énergie selon le type de PME au fur et à mesure que les nouvelles énergies seront dégagées des besoins domestiques et industriels existants. Encore une fois, cette stimulation économique avec l'énergie propre et bon marché doit avoir préséance sur les exportations.

Le temps où nous exportons nos matières premières sans les transformer doit être révolu et l'électricité est une des ressources premières.



3. LES 4 VERTS DE L'ÉNERGIE

Afin d'assurer la sécurité énergétique du Québec à long terme, le transport vert, le bâtiment vert, l'usine verte et la production d'énergie verte doivent être immédiatement mis en place par le gouvernement.

Ces quatre domaines sont prêts pour un début d'action. Certains nécessitent des programmes de recherche et de transfert de technologie. Pour d'autres, beaucoup de recherche et de développement ont déjà été effectués, souvent à l'extérieur du Québec, et pourraient s'appliquer ici, maintenant. C'est la responsabilité du gouvernement, au travers de l'Agence d'efficacité énergétique, de s'assurer que le Québec démarre sa sécurité énergétique dans ces quatre domaines verts en s'alignant sur la fine pointe de l'état d'avancement de la technologie verte ailleurs.

Il est également de la responsabilité de l'État québécois, s'il désire assurer la sécurité énergétique d'après le paradigme du développement durable, de largement supporter les entreprises qui seront prêtes à produire des équipements et des services verts reliés à l'énergie.

De plus, le gouvernement devra adopter une législation favorisant la mise au niveau vert des transports, des bâtiments, des usines et de la production d'équipements verts. Les investissements dans ces domaines créeront un véritable développement durable dans ces sphères qui deviendront une force pour le Québec, comme la formation d'Hydro-Québec l'a été il y a quelques décennies. Enfin une telle politique verte au Québec permettrait d'améliorer les conditions environnementales favorisant la santé de la population avec un potentiel de retour sur les frais médicaux. Des groupes d'intervention en santé estiment que la pollution actuelle coûte dans le grand Montréal plus d'un milliard de dollars en frais de santé.

Nous sommes convaincus que chaque effort fait dans le sens du développement durable de l'énergie sera une sécurité pour une meilleure santé et que nous retrouverons à travers notre gouvernement un retour sur nos investissements tout en créant de l'emploi à long terme dans les quatre domaines verts de l'énergie.

3.1 LE TRANSPORT VERT

Le transport vert est principalement « en commun », cela va de soi, mais aussi en auto afin de répondre à notre culture et à nos grands espaces, voire en vélo.

En collaboration avec les villes, il faut convertir des artères exclusivement ou majoritairement au transport en commun. Il faut investir dans les autobus non polluants, soit avec une technologie hybride à faible consommation, soit électrique de type « trolley ». Il faut libérer les rues du stationnement pour établir des voies pour vélo.

Le gouvernement doit :

- remettre immédiatement la subvention pour l'utilisation du biodiesel aux sociétés de transport.
- investir dans les trains de banlieue à l'électricité pour faire des transports réguliers de type RER qui pourrait progressivement être électrifiés.
- établir un programme de nouvelles lignes interconnectées entre les agglomérations importantes du Québec. Ce type de transport vert ne peut être entrepris par l'entreprise privée sans l'aide soutenue de l'État.
- établir un programme de déduction d'impôt applicable sur l'achat de cartes de transport aux usagers et aux usagers permettant de rétablir une certaine justice sociale avec le transport individuel où il est possible de déduire une partie de ses frais de transport de son impôt sur le revenu.
- favoriser la production de petites voitures électriques ou hybrides à faible consommation et encourager l'achat de ce type de véhicules par des primes à l'achat.

- remplacer l'ensemble de la flotte d'autos de service du gouvernement par des voitures non polluantes, fabriquées au Québec, et encourager les municipalités et les organismes paragouvernementaux comme Hydro-Québec par des incitatifs financiers.

3.2 LE BÂTIMENT VERT

Un code du bâtiment vert s'appliquant à toutes les constructions neuves ou rénovées doit être préparé immédiatement à partir de normes du Conseil du bâtiment durable du Canada avec le système du LEED (*Leadership in energy and environmental design*) permettant d'augmenter les exigences en efficacité énergétique du code national de l'énergie du bâtiment du gouvernement canadien et d'autres normes de bâtiments verts à travers le monde, ainsi qu'en intégrant les exigences R2000 pour le secteur résidentiel et C 2000 pour les autres bâtiments.

Ce code vert remplacerait le Code de l'énergie du bâtiment du Québec qui date de 1981. Ce code vert réduirait le gaspillage d'énergie de nos bâtiments tout en améliorant la santé, la qualité de vie et le confort dans les lieux de travail et de vie.

Les projets de bâtiments primés chaque année dans le concours fédéral en efficacité énergétique des bâtiments démontrent à quel point la technologie de pointe en architecture et en génie civil est maintenant prête et permet de faire des économies substantielles à perpétuité tout en augmentant la qualité de vie dans les bâtiments.

3.3 USINE VERTE

L'efficacité énergétique et l'efficacité des méthodes et procédés de production, en tenant compte du paradigme du développement durable, ont démontré leur rentabilité dans plusieurs domaines de grandes productions. Cette constatation d'une plus grande rentabilité des usines de production, lorsque les entreprises investissent dans l'efficacité énergétique et dans la protection de l'environnement, pourrait servir d'exemple à nos usines québécoises.

Autrement dit, en réduisant la consommation d'énergie, tout en tenant compte de la protection de l'environnement et des conditions de travail des ouvriers, les usines augmentent leur efficacité de production qui les met invariablement en avantage sur les marchés mondiaux. Cette constatation a été faite dans tous les pays industrialisés.

Au Québec, on pourrait citer l'exemple d'Alcan qui a fait ce cheminement avec l'aide de l'État.

Encore une fois, la réduction de la consommation d'énergie afin d'obtenir une plus grande sécurité énergétique au Québec incite l'État à établir un programme d'aide technique et monétaire de modernisation verte de nos usines. Car seul l'État a un rôle de plus long terme que l'entreprise privée qui se limite à des investissements donnant un retour sur l'investissement de deux ans ou moins.

3.4 PRODUCTION VERTE D'ÉNERGIE

Par production verte d'énergie, nous entendons la production et la réduction de la consommation d'énergie selon le paradigme du développement durable.

- Réduction de la surconsommation : toutes formes d'énergies confondues et dans tous les domaines;
- Réduction par l'efficacité énergétique : toutes énergies confondues et dans tous les milieux existants et à développer;
- Hydroélectricité par gros barrages : certaines ententes avec les peuples autochtones permettent encore la construction de quelques gros barrages (la Paix des braves);
- Chauffage et refroidissement par la géothermie : pour tous les bâtiments et usines confondus à l'échelle du Québec;
- Électricité par éoliennes : stratégies de grandes productions et stratégies de productions locales couplées avec la géothermie pour réduire les lignes de transmission;

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

- Solaire passif : stratégies architecturales pour tous bâtiments nouveaux de quelque catégorie qu'ils soient;
- Électricité par photovoltaïques : particulièrement bien adaptée aux régions nordiques et de la Côte-Nord ayant plein d'ensoleillement;
- Réduction de la consommation de pétrole : réduction des cylindrées et mise au point de la limitation d'usage du pétrole pour tous les véhicules à moteur;
- Mise à profit efficace de la biomasse : production d'électricité légère démontable avec les rebuts de la biomasse, meilleur chauffage au bois [EPA];
- La production d'énergie verte au Québec suffira à établir la sécurité énergétique sans recours au gaz, au charbon ou au nucléaire pour produire de l'électricité, car la gestion intégrée des énergies avec les stratégies de développement durable permettra de contrôler l'augmentation de la demande à un rythme compatible avec la production verte des énergies.



4. LE RÔLE DU PUBLIC EN RECHERCHE

4.1 LE RÔLE DE L'ÉTAT ET LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour assurer la sécurité énergétique aux Québécoises et aux Québécois, les technologies vertes de développement durable sont les stratégies les plus porteuses à long terme, car les plus saines et les plus stables au niveau des coûts de production. Les gradients de température du sol, la valeur thermique et lumineuse du soleil ainsi que la force des vents ne dépendent pas de la bourse mondiale. Seul le coût des équipements domestiquant ces énergies peut varier. Il faut donc se mettre à l'abri des cours mondiaux de ces équipements. Il serait souhaitable de prendre un leadership de production de ces équipements de transformation d'énergies vertes brutes en énergie utilisable.

Plusieurs technologies sont au point et directement applicables maintenant. Souvent, il ne suffirait que d'un transfert de technologie pour démarrer des industries québécoises, que ce soit le cas de l'équipement pour la géothermie, où des usines d'ici s'imposent maintenant. C'est aussi le cas des éoliennes.

Pour ce qui est de la technologie du solaire passif, elle est connue et bien applicable. Il suffirait de la transmettre aux professionnels du bâtiment, une opération de transfert de technologie.

Même si certaines techniques sont au point, il y a un travail à faire pour les rendre disponibles à l'utilisateur. Seule une volonté politique de la part de l'État peut faire franchir le cap de la théorie à une large utilisation. L'expérience démontre que l'entreprise privée n'investit jamais à moyen terme. Le rôle de démarrage des énergies vertes revient donc à l'État. Le cas des éoliennes le démontre clairement. C'est d'ailleurs dans cette perspective de vision globale que le LEED pour le bâtiment vert s'inscrit. Le LEED est un système de pointage qui permet d'obtenir une certification verte d'un bâtiment. Un des points qui peut être obtenu pour la certification touche au branchement à une source d'énergie verte. C'est

donc dire qu'une politique d'énergie doit, comme dans le cas des bâtiments verts, toucher tous les aspects de l'énergie.

4.2 LES ÉNERGIES VERTES ET L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Quoiqu'il existe déjà de fort bonnes connaissances techniques en énergies vertes, il demeure que nous sommes encore très loin des grandes efficacités espérées. Il y a donc nécessité absolue de recherche fondamentale et de développement dans tous les domaines des énergies vertes, comme tout particulièrement en photovoltaïque où les coûts et l'efficacité des équipements ne sont pas encore rentables en terme \$ au kW/h, du moins là où le réseau est établi. En éolienne, il y a un progrès constant. Le Québec devrait y participer pour créer ses propres industries.

Pourquoi ne pas investir en recherche sur les éoliennes à pas variables et attaque directe, sans recours à une transmission, qui offrent l'avantage d'être fonctionnelles même par léger vent?

Ce n'est qu'un exemple des recherches à mettre sur pied à une grande échelle et vite. Le Québec pourrait développer une niche mondiale dans les énergies vertes, car elles ont toutes de la place pour l'amélioration des produits avec plus d'efficacité et un coût accessible au plus grand nombre permettant l'exportation dans des pays moins développés.

Nous demandons au gouvernement d'établir un vaste programme de recherche sous la direction générale de l'Agence de l'efficacité énergétique. Le gouvernement rendra l'agence responsable de la recherche, du développement et du transfert de technologies de l'ensemble des technologies vertes touchant l'énergie sous toutes ses formes avec un mandat permanent. Elle sera également responsable de tous les programmes d'efficacité énergétique ainsi que du mandat de sensibilisation de la population à leur surconsommation avec les moyens d'incitatifs nécessaires. Nous demandons au gouvernement de financer ce vaste programme intégré de sécurité énergétique à partir des dividendes qu'Hydro-Québec

verse au gouvernement. Ce financement établi à long terme par le gouvernement sera versé directement par Hydro-Québec à l'Agence de l'efficacité énergétique, sans transiter par le ministère de l'Énergie. Les objectifs globaux seront établis par le gouvernement qui fixera les objectifs d'efficacité énergétique à obtenir dans chacune des technologies vertes, du gaz, du pétrole et de la biomasse.

4.3 HYDRO-QUÉBEC

Les mandats d'efficacité énergétique que le gouvernement a donnés à Hydro-Québec n'ont jusqu'à présent pas rapporté des résultats à grande échelle. Les objectifs de départ ont toujours été trop faibles par rapport au potentiel. De plus, même ces modestes objectifs n'ont jamais été clairement réalisés. Aussi, les grands programmes d'économie d'énergie vus par Hydro-Québec n'ont touché partiellement qu'à un aspect de l'énergie – l'électricité – et non au gaz et au mazout. Ceci n'est pas un blâme, mais une constatation qu'il est difficile d'être à la fois producteur, vendeur, fournisseur de dividendes et d'être désintéressé aux résultats de l'entreprise.

Il nous apparaît que dans la même optique, l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ) servirait mieux l'ensemble du Québec s'il n'était plus dans le giron d'Hydro-Québec.

L'expertise du centre de recherche et de développement de l'IREQ devrait être responsable des recherches de toutes les technologies dites vertes liées à l'électricité. Pour ce faire, le gouvernement accorderait un statut d'affiliation à une université. L'IREQ qui pourrait continuer d'effectuer de la recherche pour Hydro-Québec par mandats ponctuels directement acquittés par Hydro-Québec à l'université. Son financement lui viendrait aussi de ses recherches effectuées pour le compte de l'Agence de l'efficacité énergétique (énergie verte) ou de toutes autres sources de financement de recherche. Pour accomplir son nouveau mandat de recherche, l'IREQ serait subventionné par une taxe universelle sur l'énergie du pétrole, du gaz et de l'électricité. L'IREQ aurait aussi un conseil d'administration où il n'y aurait pas plus d'un administrateur par filière d'énergie.

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

L'Agence de l'efficacité énergétique, en tant que porte-parole de la recherche verte du gouvernement, aurait pleine autonomie d'accorder des contrats de recherche, de développement et de transfert de technologies aux meilleurs laboratoires de recherche du Québec dans les autres domaines que l'électricité.

L'Agence aurait aussi le mandat de planifier les programmes québécois d'efficacité énergétique dans tous les domaines énergétiques, y inclus l'électricité. Elle serait responsable des résultats escomptés par le gouvernement dans le temps donné.

L'AEE aura les budgets nécessaires pour réaliser son mandat vert. Elle aura donc la possibilité d'accorder des primes à la performance, du financement privilégié aux équipements verts, de l'aide technique avec les ordres professionnels, de l'aide en accréditation des professionnels et d'autres stratégies qu'elle jugera utile.

5. TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ ET LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

La tarification de l'électricité joue un rôle majeur sur la surconsommation, sur les choix de production et donc de la sécurité de la source. Voici comment le prix payé permettra d'avoir un plan intégré de toutes les technologies de production de l'électricité et donc des énergies vertes alternatives.

5.1 L'EFFET DU PRIX PAYÉ

Le prix payé pour l'électricité au Québec est bas. Cela plaît à prime abord, mais il y a, par ricochet, des coûts sociétaux à payer.

Le bas coût de l'électricité au Québec a permis les anomalies suivantes :

- Le non-développement des énergies nouvelles – les énergies dites vertes – parce que le kW/h d'une nouvelle technologie fabriquée en petite série, sur une petite échelle, est plus cher que l'électricité à partir de gros barrages. Les énergies nouvelles ne sont pas implantées.
- La non-rentabilité de l'efficacité énergétique. Avec le coût actuel de l'électricité, des mesures d'efficacité énergétique avec un retour sur l'investissement, trop court de deux ans comme les gens d'affaires l'appliquent. Les mesures à long terme pour réduire la consommation ne peuvent pas être appliquées dans cette courte vue.
- Encouragement à la surconsommation.

Encore une fois, si un bien ou un service n'a pas un prix proportionnel aux revenus, certains citoyens et citoyennes peuvent le gaspiller sans y réfléchir. Cela n'est toutefois pas un comportement automatique chez les usagères et les usagers. Cependant, pour celles et ceux qui ont vécu là où l'électricité coûte cher, ils ont pu constater le comportement culturel de la population face à la surconsommation.

- Augmentation de la pollution. Toutes les productions d'électricité apportent leur part de pollution. Dans le cas du vent, on peut parler de pollution visuelle; dans le cas du photovoltaïque, des éblouissements peuvent constituer une nuisance, comme l'a souligné un récent jugement en France. Plus on utilise de l'électricité, plus on

pollue, et même si cela semble limité avec les grands barrages, il y a une réduction du territoire naturel qui en soi constitue une pollution territoriale qui a un impact sur le milieu et sur le climat.

- Distorsions économiques

Lorsque le coût d'un bien ou d'un service est trop longtemps hors de la médiane, des distorsions de marché surviennent.

Le prix bas d'un service peut avoir des effets secondaires inattendus sur l'ensemble de la population. Nous pensons, comme les exemples donnés plus haut de distorsions de marché inattendues, qu'il pourrait aussi y avoir d'autres effets à long terme sur la population. La grande consommation d'électricité, encouragée par son bas prix, pourrait inciter les dirigeants de notre société nationale à se comporter en personne d'affaires pour répondre au premier degré à la demande. Ceci a failli mener à la production d'électricité par la mise en place d'une centrale thermique alimentée par du gaz naturel, mais non moins dangereuse avec ses émissions de gaz (dont les gaz à effet de serre ayant un impact sur les changements climatiques), mais mènera quand même à la production au gaz en cogénération de l'électricité à Bécancour.

5.2 PRIX ET TARIFICATION

Le prix à payer pour l'électricité devrait être augmenté progressivement avec un plan à long terme, car le tarif de l'électricité ne peut être indéfiniment gelé ni augmenté successivement sans planification, comme c'est le cas du pétrole.

Cependant, la tarification doit s'aligner sur le paradigme du développement durable, qui a comme stratégie, entre autres, d'éliminer la pauvreté.

Pour ce faire, le gouvernement doit demander à la Régie de l'énergie de suivre la disposition de l'article 5 de la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette disposition précise que dans l'exercice de ses fonctions, la Régie favorise la satisfaction des besoins énergétiques

dans une perspective de développement durable et d'équité sur le plan individuel comme sur le plan collectif.

Ceci pourrait vouloir dire une tarification proportionnelle à la consommation. Autrement dit, les faibles consommateurs domestiques continueraient d'avoir l'électricité de base à un prix équitable tout en permettant l'augmentation substantielle du prix médian du kW/h pour rentabiliser la consommation de luxe. Avec la facturation informatisée, il n'y a plus aucun obstacle à ce genre d'approche respectueuse des capacités de payer des citoyennes et des citoyens. Le gouvernement assumerait une nouvelle fois son choix de gérer le Québec avec la pratique du développement durable.

Une telle tarification n'est pas chose facile à établir et elle ne doit pas être laissée à des « experts » ni à Hydro-Québec.

Il serait souhaitable que le gouvernement ouvre une large table de consultation, basée sur le principe de l'utilisateur-payeur. Autrement dit, tous les utilisateurs ont « droit » à une quantité d'électricité pour satisfaire leurs besoins de base avec lesquels ils peuvent vivre sans surconsommer. Il nous semble nécessaire de préciser que l'électricité consommée dans le commerce et l'industrie doit être maintenue comme agent de création d'emploi partout sur le territoire, surtout pour les PME.

Avant de préciser davantage, il convient de mentionner que nous souhaitons que de nouveaux programmes d'aide en matière d'efficacité énergétique offrent la possibilité aux clients d'Hydro-Québec de faire des économies pouvant compenser les hausses éventuelles de tarifs qui pourraient les affecter. Dans la même lignée, soulignons que les profits engendrés par ces hausses de tarifs devraient servir prioritairement à financer des programmes d'efficacité énergétique de recherche en énergies vertes et en incitation de démarrage.

5.3 EXEMPLE DE TARIFICATION DOMESTIQUE

À titre d'exemple, seulement, nous indiquons comment une grille informatisée de tarification peut être équitable. La Régie de l'énergie doit jouer son rôle d'impartialité dans la recherche d'une tarification juste et équitable avec la population.

Exemple :

D'entrée de jeu, toutes les résidences garderaient le tarif de base actuel d'environ 0,05 \$ le kW/h, pour les 20 premiers kW/h par jour, pour ceux qui ne chauffent pas à l'électricité puis les 10 kW/h suivants ou les 30 kW/h suivants par jour pour ceux qui chauffent à l'électricité seraient conservés à un tarif d'environ 0,06 \$ le kW/h. Ceci provenant plus ou moins du bloc patrimonial de 165 TWh. Enfin, à chaque 10 ou 20 kW/h pour ceux qui chauffent à l'électricité, le tarif serait augmenté selon la consommation. Cette augmentation devrait être étalée sur plusieurs années et pourrait atteindre possiblement des prix éventuels jusqu'à 0,15 \$ le kW/h en fin de tarification pour les gros consommateurs. Ceci permettrait d'augmenter les tarifs d'électricité sans pénaliser ceux qui veulent faire chez eux de l'efficacité énergétique.

Cette tarification devrait permettre à Hydro-Québec d'ajuster ses tarifs à la hausse afin d'inciter la venue des énergies propres sans pénaliser les ménages rationnels ni l'ensemble de la population qui décidera de surconsommer ou pas.

6. LA FILIÈRE GAZ

Nous ne saurions éviter d'établir notre position sur la filière gaz, qui est en plein questionnement actuellement au Québec face à la sécurité énergétique. La priorité doit être faite au gaz vert : le biogaz.

6.1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE GAZ AU QUÉBEC

Actuellement, le gaz nous vient de loin par pipeline, avec toutes les pertes possibles au départ et dans ce long parcours, ce qui constitue une première atteinte à l'environnement.

- Nous importerions du gaz pour générer de l'électricité que nous pourrions faire avec d'autres ressources locales;
- Nous contribuerions au dégagement de gaz à effet de serre en utilisant du gaz pour générer de l'électricité.

Les deux derniers constats s'appliqueraient également au gaz qui proviendrait de méthaniers, avec en plus les risques à la sécurité que comporte un port méthanier.

Et si le gaz provenait de nouveaux puits dans le fleuve? Les effets par les GES seraient les mêmes. Les possibilités de faire mourir une partie de la vie aquatique de cette partie du fleuve seraient grandes. Le principe de précaution doit s'appliquer ici. Les retombées sur le tourisme seraient sûrement négatives.

Donc le gaz, Québécois ou pas, ne peut être considéré comme un élément du développement durable pour le Québec. Il aurait possiblement un rôle de développement économique mais ne pourrait être considéré par le gouvernement comme s'alignant avec son choix et ses valeurs de gestion. Il en sera peut-être autrement à très long terme, mais pour le moment, le Québec doit jouer la carte autonomiste en gaz.

Rien n'est moins assuré que la stabilité du prix du gaz naturel. Au contraire, il est même prévu par les économistes qu'il y aura une forte montée des prix de ce combustible fossile. Dans *The Next Prize*, de Daniel Yergin, directeur du CERA, le *Cambridge Energy Research Associates* et de Michael Stoppard, directeur du Global LNG (*Lignified natural gas*) numéro de novembre/décembre 2003 de *Foreign Affairs*, on peut y lire à la page 10 « *And today's supply gap is small in comparison to what it could be a few years from now when the real North American gas production decline begins. Higher prices will hurt homeowners and such industries as fertilizer, chemical, and plastic that depends on gas. --- the full effect of higher gas prices has not yet been felt* ».

Il serait sage que le Québec pense plutôt à réduire sa consommation de gaz par l'efficacité énergétique que de construire des usines de génération d'électricité au gaz ou investir dans la cogénération au gaz.

S'il n'est pas sage d'investir dans des équipements au gaz, il n'est pas plus sage de planifier un port méthanier pour le transbordement du gaz liquéfié. Les experts américains trouvent le transbordement du gaz liquide tellement problématique, voire dangereux pour l'environnement et pour les occupants d'une région, qu'il suggère de ne pas construire de port méthanier aux États-Unis. Toujours dans l'article cité précédemment de Yergin et Stoppard, page 111 et 112, « *Some plants will be on land. Others may be offshore floating terminals. And to satisfy the states that most desperately need them but are among the most environmentally conscious, terminals may be built in neighboring countries – in Mexico to feed California, in the Bahamas to supply Florida and Canada to meet New England's needs.* »

Serait-ce là l'agenda caché des promoteurs d'un port méthanier dans le Saint-Laurent?

6.2 COGÉNÉRATION AVEC LA BIOMASSE

Il est intéressant à prime abord de brûler le méthane produit par la biomasse des dépotoirs, car en plus d'une énergie locale, le méthane une fois brûlé produit du CO₂ qui est 22 fois moins dommageable comme gaz à effet de serre à poids égal que le méthane des lieux

d'enfouissement sanitaires (LES) qui se retrouvera tôt ou tard dans l'atmosphère. La décomposition anaérobie génère des gaz contenant 50 à 60 % de méthane et de 35 à 45 % de dioxyde de carbone. Cependant, il y a une pratique pernicieuse avec cette cogénération. Lorsque le méthane vient à manquer, la cogénération pourrait se poursuivre au gaz naturel, ce qui n'est pas désiré. Il serait peut-être nécessaire d'encourager la recherche sur des petites unités de cogénération déplaçables et mobiles, couplées en série selon la quantité de méthane disponible. Mais avant tout, il faut évaluer s'il est pertinent de continuer à enfouir des matières compostables ou s'il ne serait pas mieux de trouver des solutions plus structurantes. Ceci est particulièrement vrai pour les déjections bovines.

Le pouvoir calorifique des biogaz est environ la moitié de celui du gaz naturel, par volume, ce qui en fait un gaz quand même intéressant sur le plan efficacité. Actuellement, on évalue la production de biogaz dans les 75 LES du Québec à un huitième du gaz importé et vendu par Gaz Métro chaque année. Il serait possible d'injecter ce gaz dans le réseau de gaz naturel avec les avantages que cela comporterait.

Le gouvernement doit investir en partenariat dans la recherche et l'application de tous les biogaz, soit des LES (ou procédé de compostage), soit les gaz provenant de l'exploitation agricole et de l'élevage, soit de l'exploitation forestière.



7. LES TRANSPORTS ET LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

7.1 VÉRIFICATION ET RÉDUCTION

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'efficacité énergétique et le contrôle de la surconsommation sont des facteurs importants pour garantir la sécurité énergétique au Québec. Le domaine du transport est primordial, car c'est un des domaines où nous dépensons une très grande quantité d'énergie qui a un impact majeur sur le niveau de pollution. Ici, la santé des Québécoises et des Québécois va de pair avec la sécurité énergétique.

Au Québec, nous avons souvent trouvé un lien avec la Californie. Dans le cas de la pollution, et donc de la réduction de la consommation énergétique, nous pouvons nous inspirer des prises de position de la Californie : réduction dramatique de la pollution/consommation de tous les véhicules routiers. Il n'est pas question d'adopter les règles de la Californie en une seule étape, mais d'implanter, dès à présent, un plan progressif de réduction d'émission de GES et de pollution.

Tous les véhicules avec moteur à combustion devraient avoir à subir une inspection complète de leur système antipollution et de l'efficacité générale trois ans après l'achat (c'est deux ans en Angleterre) et chaque année par la suite. Le gouvernement doit établir des normes et les faire respecter.

Les études de consommation d'essence et de diesel par le gouvernement fédéral démontrent qu'il y a en moyenne une dépense supplémentaire d'énergie entre un véhicule qui roule à 100 km/h et le même qui roule de 115 à 120 km/h. Cette mesure sera particulièrement importante pour les camions énergivores.

L'économie et la réduction de pollution doivent être immédiatement envisagées. Le gouvernement doit exiger que les règlements régissant la vitesse des véhicules soient

scrupuleusement respectés. Cette mesure sera aussi rentable pour les fonds publics car certains accidents seront moins graves.

Afin de réduire la consommation des pétroles et de notre dépendance énergétique d'importation, plusieurs mesures incitatives doivent être mises de l'avant par le gouvernement.

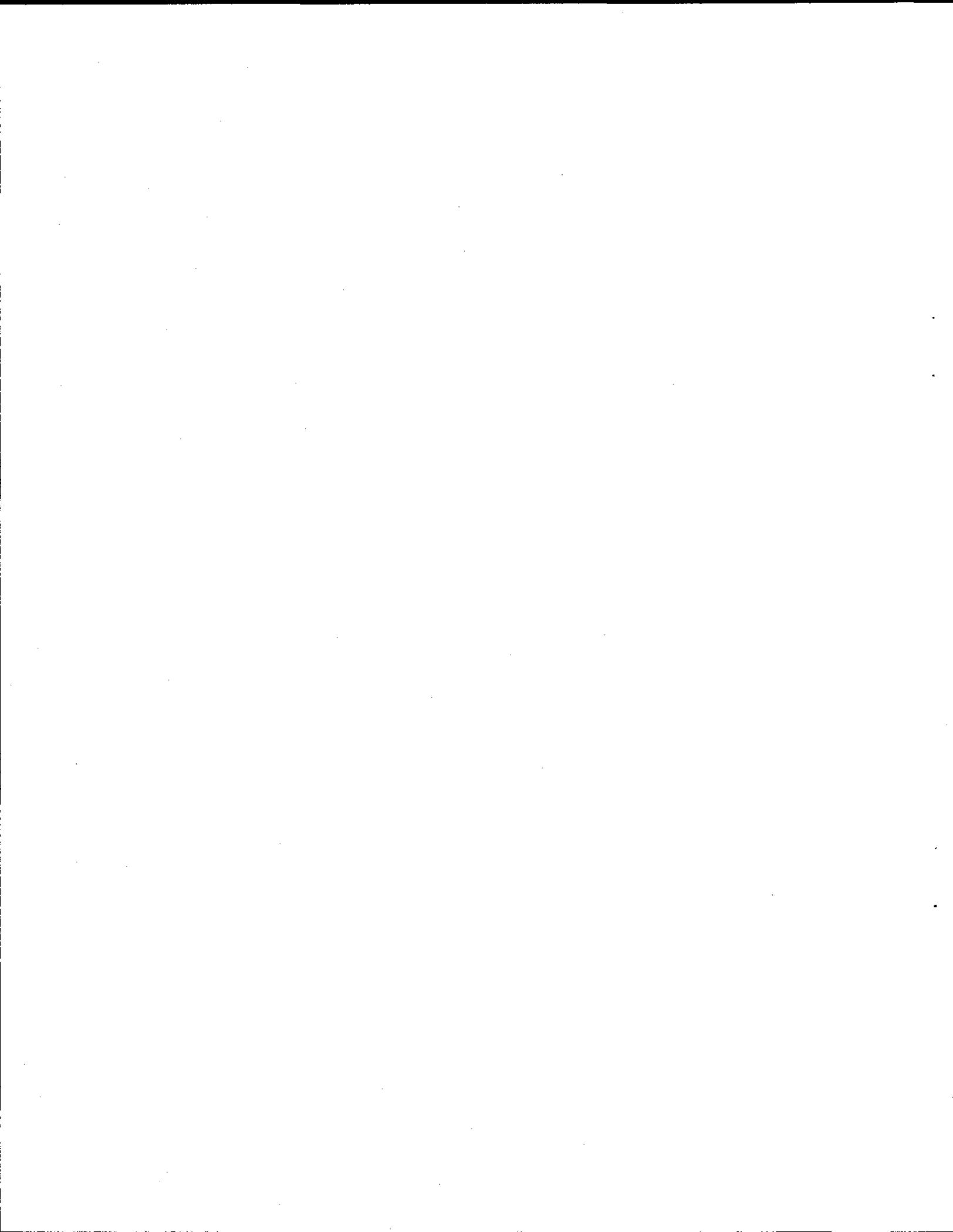
- Élimination de toutes taxes sur les voitures qui consomment six litres et moins au 100 km.
- Favoriser la conduite écologiquement responsable, notamment en rendant l'apprentissage de ce concept obligatoire préalablement à l'obtention d'un permis de conduire.
- Mettre en place un coût proportionnel de l'enregistrement annuel de tous les véhicules d'une somme symbolique pour les cylindrées de 750 CC et moins à un maximum pour les 4 l et plus. Ici, il n'est pas question que l'opération rapporte plus de revenus à l'État; il s'agit de répartir les coûts actuels pour favoriser les petites cylindrées durant leur vie utile et donc inciter les gens à moins consommer. Dans ce cas, les grosses cylindrées doivent être largement contributives pour compenser les petites cylindrées, système déjà en place en Angleterre.
- Le gouvernement doit investir dans la réalisation d'une usine privée de véhicules privés et d'autobus hybrides ou autrement très économiques en énergie importée afin de développer notre propre créneau de petits véhicules adaptés à notre climat.

Afin de réduire substantiellement l'énergie consommée dans les transports, il est impératif de favoriser le transport en commun. Nous avons déjà établi les stratégies non polluantes par train et « trolley-bus » sur des artères dédiées qui, de fait, réduiraient l'énergie nécessaire aux déplacements.

Afin de rendre le transport en commun plus efficace, il faut un maximum d'usagers et d'utilisateurs. Pour ce faire, des incitatifs doivent être créés :

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC - MÉMOIRE

- Le transport en commun doit être de la meilleure qualité possible;
- Les coûts évités des externalités du transport individuel doivent être transférés sous forme de soutien permanent au transport en commun afin de réduire les coûts aux utilisatrices et aux utilisateurs;
- Augmenter et délocaliser les stationnements incitatifs aux véhicules individuels;
- Favoriser le transport à quatre personnes et plus par véhicule individuel;
- Créer des lignes de transport en commun gratuit, le long des artères commerciales, comme en Oregon et en Hollande;
- Limiter l'étalement urbain et permettre une densification résidentielle. Ceci permettra au transport en commun d'être plus efficace.



CONCLUSION

L'énergie étant à l'économie ce que l'eau est à la vie, l'enjeu de la présente commission parlementaire est d'une importance cruciale. En effet, à l'heure où plusieurs de nos régions et certains secteurs d'activité connaissent des difficultés économiques importantes, nous ne pouvons manquer l'occasion d'élaborer une politique énergétique équitable sur le plan économique. Ceci doit prendre l'allure d'une véritable réforme en 2005. Cela dit, comme toute politique, celle de l'énergie devra être écologiquement responsable tant l'environnement est devenu une priorité pour l'opinion publique partout au Québec et dans le monde. L'autre volet aussi important que l'environnement est la lutte à la pauvreté. L'énergie, par son pouvoir économique, est un enjeu majeur pour lutter contre la pauvreté. À ces deux impératifs universels s'ajoute dans le contexte québécois une particularité : celle de la fierté québécoise qu'il faut raviver grâce à notre chère Hydro-Québec qui, malgré ses égarements, peut encore représenter ce qu'il y a de mieux en nous.

Le défi que nous devons relever est donc à la fois économique, écologique et identitaire. Une réforme d'une telle ampleur requiert évidemment une solution globale. Fort heureusement, il existe un concept large qui peut nous guider, soit celui du développement durable. De ce principe découlent les grands chantiers de l'avenir énergétique du Québec, soit la diminution de la surconsommation, l'amélioration de notre bilan en matière d'efficacité énergétique et le développement des énergies vertes.

Nous sommes convaincus qu'une vaste majorité d'intervenantes et d'intervenants iront dans le même sens, de sorte qu'à l'issue de cette commission parlementaire, les grandes lignes du consensus que nous souhaitons devraient se dégager. Alors, il n'en tiendra plus qu'à vous, chers parlementaires, d'être à la hauteur des Québécoises et des Québécois qui, à l'image de leurs barrages, peuvent être à la fois grands et respectueux de l'environnement, des citoyennes, des citoyens et du réchauffement de la planète.